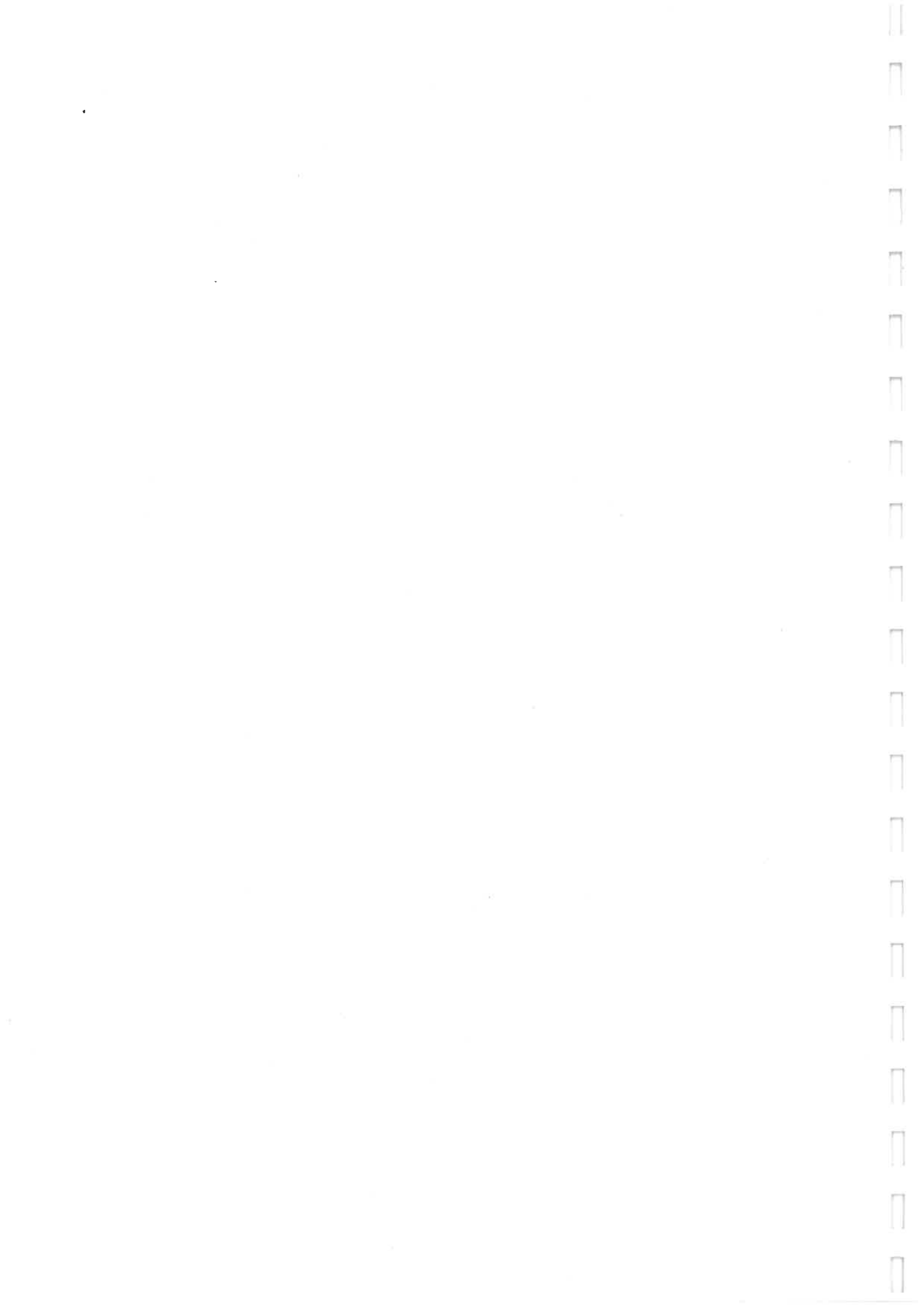


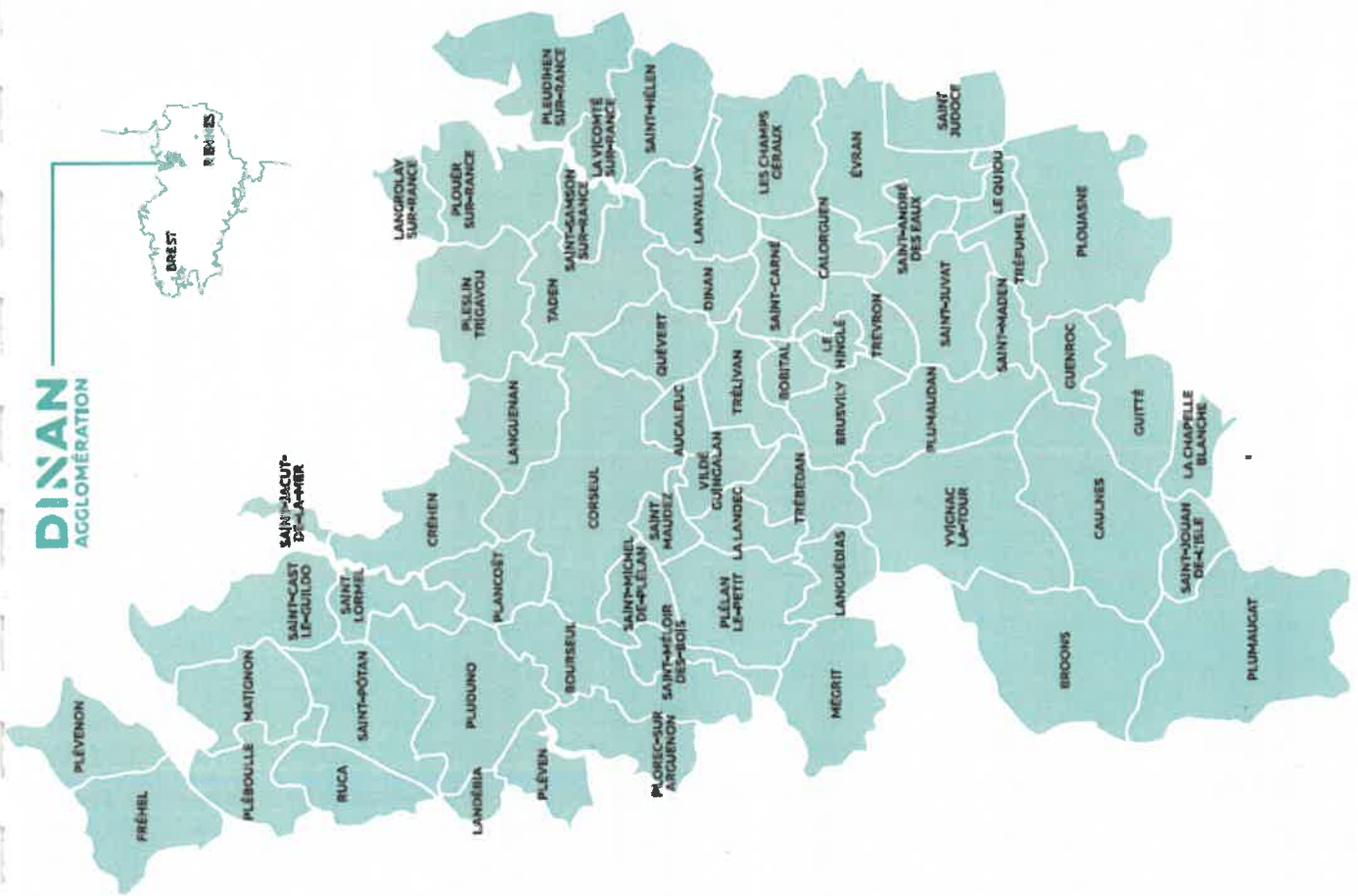
CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

2021-2026

DINAN
AGGLOMÉRATION







Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil

CS 56 357

22106 Dinan

02.96.87.14.14

contact@dinan-agglomeration.fr

www.dinan-agglomeration.fr

ENTRE

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Dinan Agglomération,
Représenté par Arnaud LECUYER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juin 2021,
Ci-après désigné par « Dinan Agglomération »),

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Bernard MUSSET, Sous-Préfet de Dinan, représentant Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 28 juin 2021	N° DE L'ACTE : CA-2021-061

Le lundi 28 juin 2021, à 18h30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 18 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires - 51 suppléants


Présents ce jour : 76 - Procurations : 8 - Voix délibératives : 84

Conseillers communautaires titulaires présents : Brigitte BALAY - MIZRAHI, Patrick BARAUX, Gérard BERHAULT, Pierrick BIARD, Olivier BOBIGEAT, Jean-Luc BOISSEL, David BOIXIERE, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Régis CHAMPAGNE, Mickaël CHEVALIER, Stépha Corbes, Roger COSTARD, Marie-Christine COTIN, Gilles COUJU, Michel DAUGAN, Loïc DAUNAY, Jérémy DAUPHIN, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Marie-Jeanne DESPRES, Sandrine DEUTSCHMANN, Marie-Claire DOUENAT, Céline ENGEL, Olivier ESTIENNE, Martial FAIRIER, Michel FORGET, Daniel FOUERE, Jean-Paul GAINCHE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Pascal GODET, Yann GODET, Cécilia GUIJOU-DEJAROCHÉ, Christian GUILBERT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Françoise HEDE, Yannick HELLO, Jacky HELIZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Jean-Yves JUHEL, Philippe LANDURE, Suzanne LEBRETON, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Didier LECHEN, Arnaud LECUYER, Laurence LE DU-BLAYO, Marina LE MOAL, Georges LUCAS, Géraldine LUCAS, Stéphanie MEAL, Cécile METAYE-BRUNET, Marie-Laure MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Didier MIRIEL, Michèle MOISAN, Gérard MOLEINS, Olivier NOEL, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Mathilde PILLOT, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Fabrice RIVALAN, Marcel ROBERT, Didier SAILLARD, Jean SALAUN, Evelyne THOREUX, Ronan TRELLEU, Hervé VAN PRAAG, Jean-Yves VILLALON, Nicole VILLER, Gérard VILT

Conseillers communautaires suppléants présents : Odile DOUILLET-LEFAOU, Isabelle RICHEUX, Angélique RUCET

Conseillers communautaires excusés avant donné procuration : Jean-René CARPANTAN à Arnaud LECUYER, Arnaud CARRÉ à Olivier BOBIGEAT, Anne CHARRE à René DEGRENNE, Flore HUGUERRE à Régis CHAMPAGNE, Céline LABBE à Patrick BARAUX, Maxime LEBORGNE à Nicole VILLER, Solem MESLAY à Yann GODET, Thierry ORVEILLON à Régis CHAMPAGNE

Secrétaire de séance : Michel DAUGAN

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 28 JUIN 2021	DELIBERATION
	Contractualisation FINANCES	N° DE L'ACTE : CA-2021-061

Objet : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique : Approbation du projet de contrat

Rapporteur : Madame Suzanne LEBRETON

Afin d'améliorer le dialogue avec les élus locaux, tenir compte des demandes des territoires et donner une meilleure lisibilité à son action, l'Etat souhaite la mise en place d'un nouveau dispositif intégrateur : les CRRTE - Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique. Le Gouvernement entend, au travers de ce dispositif :

- Associer au plan de relance les territoires (collectivités, acteurs socio-économiques, associations et habitants),
- Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de leur projet de territoire sur la durée du mandat 2020-2026,
- Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Conclus à l'échelle des Etablissements publics de coopération intercommunale ou de leurs groupements, ces contrats permettent sur un territoire cible de confirmer la pleine mobilisation des différents dispositifs existants de l'Etat qui contribuent à la relance et aux transitions, au service de la revitalisation rurale, au travers notamment de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La définition du contrat s'appuie sur une démarche de diagnostic, permettant d'identifier les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, afin d'en définir l'ambition et un plan d'actions permettant d'y répondre. Cette déclinaison s'appuie sur les trois axes d'interventions souhaités par l'Etat :

- La transition écologique
- Le développement économique
- La cohésion sociale et territoriale

Suite à la sollicitation du Préfet de Département par courrier du 25 novembre 2020, les membres du bureau communautaire, réunis le 14 décembre 2020, ont souhaité s'engager dans cette démarche de CRRTE et choisir comme périmètre celui du territoire de Dinan Agglomération.

Compte tenu des échéances fixées par l'Etat pour la signature du CRRTE au 30 juin 2021, les travaux de diagnostic se sont appuyés sur les documents-cadre existants (PLU-I, PADD, diagnostic du PCAET...)

Les différentes mobilisations des communes et des partenaires ont permis d'élaborer un projet de Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique - CRRTE - pour la période 2021-2026, annexé à la présente délibération.

Au-delà des grandes orientations et thématiques identifiées, un volet coopération est également rédigé dans le but de définir des priorités partagées avec les territoires voisins (Rennes Métropole et le PETR du Pays de Saint-Malo).

Il est rappelé que ce CR RTE s'inscrit sur la durée du mandat 2021-2026 et fera l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière au travers d'une gouvernance partagée entre l'Etat et Dinan Agglomération.

Une annexe au CR RTE liste les premiers projets recensés auprès des communes, de certains partenaires et de Dinan Agglomération, susceptibles d'être instruits par les services de l'Etat, dans le cadre des appels à projets de droit commun ou thématiques. Cette liste demeure indicative et ne peut donc être exhaustive des projets qui pourraient émerger au cours du contrat ; elle doit également s'adapter aux opportunités et contraintes rencontrées par les porteurs de projets. A ce propos, il est souligné qu'aucune sélection ou classement prioritaire n'est établi à l'échelle de Dinan Agglomération, et que seul l'Etat instruit et sélectionne les projets.

Enfin, l'Etat souhaitant également une convergence de ses interventions avec les dispositifs et actions de ses agences et d'autres collectivités, le CR RTE pouvait être proposé à la signature des Conseils départementaux et Régionaux.

Le Conseil régional de Bretagne n'a pas souhaité signer le CR RTE mais être associé aux travaux d'élaboration, dans la mesure où le CR RTE constituera une base pour l'élaboration du pacte d'engagement que le Conseil régional souhaite conclure au 2nd semestre avec les territoires.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Vu le décret N° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'agence nationale de cohésion des territoires,

Vu la circulaire du 1er ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et transition écologique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019 portant modifications des statuts de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2021-022 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 20 mars 2021 relative au cadre d'élaboration du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition écologique de Dinan Agglomération,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire les 14 décembre 2020 et 7 juin 2021,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- Approuver le projet de Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique de Dinan Agglomération pour la période 2021-2026, annexé à la présente délibération,
- Confirmer que ce projet sera évolutif sur la période 2021-2026,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de CR RTE ci-après annexé et tout acte utile au présent exposé des motifs.

Delibération adoptée à l'unanimité (Abstention : 3)
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN le 1er juillet 2021

Le Président

Arnaud LECUYER



Par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente
Suzanne LEBRETON

Les prochaines étapes

Septembre-octobre 2021 – Convention financière annuelle 2021 :

- Rédaction des fiches-actions des actions financées en 2021 (DETR, DSIL, Plan de relance...)
- Signature de la convention financière annuelle 2021

Septembre – Octobre 2021 – Recensement des projets d'investissements des communes, des partenaires cibles et de Dinan Agglomération pour l'année 2022

Novembre 2021 – Comité technique :

- Vérification de l'avancement des actions inscrites
- Mise à jour des projets identifiés pour l'année 2022 suite au recensement
- Actualisation des indicateurs de suivi

Décembre 2021 – Comité de pilotage :

- Identification des actions issues du recensement et leurs possibilités de financement (DETR, DSIL 2022...)
- Suivi de l'ensemble des actions et des projets du CRRTE
- Adaptation du plan d'action en fonction

Juin 2022 – Comité technique :

- Identification des actions financées par l'Etat en 2022 (DETR, DSIL...) et préparation de la convention financière annuelle 2022
- Mise à jour des informations des actions et des projets
- Lancement de la campagne de recensement des projets pour 2023 auprès des communes, des partenaires cibles et de Dinan Agglomération

Table des matières

1.	Objet du contrat	8
2.	Présentation générale du territoire de Dinan Agglomération	8
3.	L'ambition du territoire	22
4.	Les orientations stratégiques	24
5.	Le plan d'action	24
6.	Modalités d'accompagnement en ingénierie	28
7.	Engagements des partenaires du contrat	29
8.	Gouvernance du CRRTE	31
9.	Suivi et évaluation	33
10.	La durée du contrat	33
11.	La modification du contrat	34
12.	Résiliation du CRRTE et autres litiges	34
13.	Annexes	35
1)	Fiches descriptives des orientations stratégiques	35
2)	Liste des actions 2021	41
3)	Liste des projets 2022 – 2026 en maturation	47
4)	Indicateurs de l'état des lieux écologique	53
5)	Grille d'analyse	59

1. Objet du contrat

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Dinan Agglomération autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions (notamment autour des problématiques d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme) influencent les projets de territoire. Le contrat contient autant que possible, l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

2. Présentation générale du territoire de Dinan Agglomération

En 2021, Dinan Agglomération compte près de 98 000 habitants, soit le 3e EPCI le plus peuplé des Côtes d'Armor. Le territoire a enregistré, entre 2011 et 2016, une croissance démographique de +0,65% par an, plus élevée que celle du département, principalement portée par la progression du nombre d'habitants de plus de 60 ans sur le territoire.

En Haute-Bretagne, aux portes du littoral et à la jonction des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine, Dinan Agglomération jouit d'une situation géographique privilégiée. La présence d'infrastructures de transports régionales structurantes (routières - RN 12, RN176, RD137 et ferroviaire - 2 lignes SNCF) et la proximité de grands pôles d'emploi (Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc) offrent à Dinan Agglomération des atouts majeurs propices à son attractivité.

Cette situation géographique engendre des dynamiques variables et des influences hétérogènes entre les différents bassins de vie. La polarité économique de Dinan, les communes du littoral et de l'estuaire de la Rance sont caractérisées par leur attractivité touristique et résidentielle. Le sud du territoire se place davantage dans l'aire d'influence de Rennes Métropole.

Composé de 64 communes aux spécificités complémentaires et d'une ville-centre de plus de 10 000 habitants, le territoire propose un maillage de services et de commerces dense. L'économie est donc principalement orientée vers les services et le commerce, mais avec une structure touristique forte sur le littoral et dans l'estuaire de la Rance, et avec un maintien sur le territoire d'un socle industriel manufacturier, notamment dans le domaine agroalimentaire. Le taux de chômage est légèrement supérieur à la moyenne régionale (7,9% contre 7,5% au 3ème trimestre 2020), mais inférieur à la moyenne nationale (9%).

Pour autant, le territoire est confronté à certaines problématiques face auxquelles il convient, dès aujourd'hui, de trouver réponses dans un espace riche de ressources. En son sein, les habitants et les acteurs de la vie sociale et économique doivent pouvoir construire un horizon partagé. C'est pourquoi Dinan Agglomération et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Synthèse des résultats du PCAET de Dinan Agglomération

Engagé depuis octobre 2018 dans l'élaboration de sa stratégie de transition énergétique et changement climatique (PCAET, BEGES "patrimoine et compétences", Cit'ergie), Dinan Agglomération a réalisé le diagnostic territorial de ses émissions de gaz à effets de serre (GES), de sa production et consommation énergétique, des polluants atmosphériques, de la séquestration carbone et de ses principales vulnérabilités face au dérèglement climatique.

Le territoire de Dinan Agglomération émettait 778 869 de tonnes équivalent CO² (teq CO²) en 2010, soit 3,2% des émissions bretonnes (pour 2,9% de la population). L'agriculture est le secteur d'activité principal des GES, avec 404 466 teq CO². Les postes principaux d'émissions sont le secteur des transports (171 607 teq CO²) et le résidentiel (102 537 teq CO²).

Pour les secteurs des transports, du résidentiel et de la pêche, ses émissions sont directement liées à la consommation d'énergie fossile. L'agriculture est quant à elle tout particulièrement concernée par des émissions dites « non-énergétique ». 93% des GES émis par ce secteur sont d'origine non-énergétique et générées par des fermentations entériques, la volatilisation de méthane et des effluents d'élevage et les émissions de protoxyde d'azote en mauvaises conditions de fertilisation, etc.

La consommation énergétique finale du territoire s'élève à 2 025 GWh en 2010, soit une consommation moyenne de 21,3 MWh/habitants. Le résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie (électricité en fioul en priorité avec une croissance de l'usage du bois-énergie). En additionnant le résidentiel et le tertiaire, on note que 48% des consommateurs d'énergie du territoire sont dédiés au bâtiment. Le deuxième poste de consommation est le secteur des transports, avec un tiers des consommations totales. L'observatoire de l'environnement en Bretagne estime que la facture énergétique du territoire s'élève à 195 millions d'euros en 2015, soit en moyenne 97 €/MWh.

La production d'énergie renouvelable de Dinan Agglomération s'élève à 172,7 GWh en 2017, dont 73,5% de chaleur et de 26,5% d'électricité. Le taux de couverture des consommations d'énergie finale de l'Agglomération est de 8,2%. Le diagnostic PCAET réalisé en 2019-2020 identifie une capacité brute de potentiel de production d'énergie de 557 GWh.

Remarque sur l'estimation du potentiel de production : l'état des lieux n'intègre pas la valorisation de la chaleur fatale, le photovoltaïque au sol ou l'ins-tallation dans les zones d'activités, la levée des restrictions portant sur l'éolien (abandon du projet de radar militaire sur la commune de Pleurtuit).

A l'échelle du territoire, les émissions d'ammoniac et d'oxydes d'azote sont les plus importantes : elles reflètent l'importance de l'activité agricole sur le territoire ainsi que l'usage plus fort de l'automobile. En effet, le développement du territoire a principalement été réalisé via la construction de lotissements de maisons individuelles ou le développement en grappe, autour de hameaux ou d'écarts d'urbanisation. Cette prédominance de la maison individuelle et du développement d'un habitat peu dense explique l'augmentation des distances parcourues. Ces trajets se font principalement en voiture, en particulier pour les trajets domicile-travail (l'automobile représentant alors 80% des trajets).

L'objectif est de finaliser l'élaboration de la stratégie de transition énergétique et de changement climatique à la fin de l'année 2021. Pour le PCAET, il s'agit de quantifier les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique permettant de s'inscrire dans l'ambition portée par la Stratégie Nationale Bas Carbone révisée, à savoir la neutralité carbone en 2050. Un programme d'actions couvrant la période 2020-2026 est en cours de conception et des temps de concertation sont aussi programmés en 2021.

Un territoire de ressources

L'abondance de la ressource en eau est une singularité de Dinan Agglomération. En effet, le territoire exporte plus d'eau potable qu'il n'en consomme. Il est drainé par trois bassins versants principaux (Rance, Arguenon et Fresnaye), possède plus de 1 000 km de cours d'eau et une façade littorale de 150 km. On dénombre 7 captages en eaux superficielles et souterraines qui sont protégés par des périmètres spécifiques, représentant une surface à enjeu de 1 800 ha.

Cette ressource en eau est cependant fragile, au regard de l'état des milieux aquatiques et des risques qu'ils représentent. Plus de 80 % des masses d'eau sont en mauvais état écologique et l'un des captages est très fortement dégradé. On compte également une dizaine de secteurs du territoire qui sont considérés à risque inondations et/ou submersions marines.

Axe majeur et historique de l'action intercommunale, la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau repose sur de nombreuses coopérations entre administrations, acteurs économiques, et société civile : Dinan Agglomération porte, avec les EPCI voisins, les contrats territoriaux de bassin versant de l'agence de l'eau Loire Bretagne et plan de lutte contre les algues vertes du périmètre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux concernés, ou participe à la réalisation de ces contrats.

A l'interface entre les possibilités de développement du territoire et la capacité des milieux naturels à supporter ce développement, l'assainissement, collectif comme individuel, est une politique publique en pleine évolution, technique, comme réglementaire. Compétence récente de Dinan Agglomération, l'assainissement collectif fait l'objet d'investissements massifs qui devront permettre d'atteindre la conformité de l'ensemble des 57 unités de traitement du territoire, dans un contexte de resserrement des contraintes réglementaires.

Consciente que les ressources naturelles comme l'eau et le foncier sont à la fois menacées et limitées, Dinan Agglomération mobilise les outils de planification (SCOT, PLUIH, PCAET) et d'aménagement pour les gérer durablement et économiser, en contribuant à la création du Parc Naturel Régional Rance – Côte d'Emeraude et en s'appuyant sur la dynamique du Grand Site Cap Fréhel – Cap d'Erquy. Au regard de la consommation foncière importante des 10 dernières années, un objectif de réduction par deux de la consommation foncière a été inscrit dans le PLUIH de Dinan Agglomération, afin de préserver cette ressource pour une vocation agricole et naturelle.

En matière d'énergies renouvelables, la ressource en bois-énergie, notamment issue des haies bocagères dont la trame verte de 5 600 Km est confortée par les contrats de bassin versant, est un atout de nature à relever le défi que présentent le SRADDET et la stratégie nationale bas carbone. Le développement de la production de biogaz par le secteur agricole, ainsi que le potentiel photovoltaïque et éolien du territoire renforcent cet atout. Cela demande une collaboration entre acteurs de l'énergie, une acculturation des riverains, et nécessite une gouvernance et une régulation publiques des projets.

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » ; cet adage invite à un comportement plus vertueux des ménages et des entreprises, au travers du Plan Local de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, en cours d'élaboration, au moyen du programme "Territoire Economie en Ressources" ainsi que dans le cadre d'une démarche de refonte de la politique déchets qui repose sur trois piliers : réduire, fédérer, structurer.

Aujourd'hui, près de 80 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (800 kg/hab/an) sont pris en charge par le service public ; une baisse de 200 kg/hab est attendue à l'horizon 2030, en donnant la priorité à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets.

Ressources : foncier, déchets, cycles de l'eau et énergie

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des marchés fonciers dynamiques - La mise en œuvre du PLUih économie en foncier - Dynamique autour de la prévention, le réemploi et le recyclage en plein essor sur le territoire (EPCI, réseau associatif, chambres consulaires, entreprises...) - Forte ressource en Eau sur le territoire (exportation en croissance) - Dynamique des politiques de reconquête de la qualité des eaux engagée depuis de nombreuses années (contrats territoriaux de Bassins Versants - SAGEs) avec une organisation entre acteurs compétents stabilisées - Un service conseil en Energie partagé dédié au patrimoine de Dinan - Agglomération et des communes adhérentes au service - Un PCAET en cours d'élaboration avec une dynamique politique sur le sujet engagée par la nouvelle mandature (approbation définitive prévue en 2022) - Prise en main des enjeux de la qualité de l'air par la politique communautaire (achat public et formation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des marchés fonciers non maîtrisés avec des prix élevés sur le littoral, la Rance et Dinan - Des outils de maîtrise foncière sous exploités par les communes - Des quantités de déchets ménagers et assimilés qui ne diminuent pas suffisamment (réduction de 2 000 tonnes alors que l'objectif est de 20 à 25 % par rapport à 2016 soit pour Dinan Agglomération : réduction de 20 000 tonnes à l'horizon 2030) - Peu ou pas de réutilisation des matériaux de déconstruction/construction - Une disparité entre zone urbaine et rurale sur la qualité de traitement des eaux usées - Manque de connaissance sur le fonctionnement hydrologique entre les eaux superficielles et souterraines - Qualité des eaux de moyenne à médiocre nécessitant des efforts d'amélioration à poursuivre - Des captages d'eau potable dégradés par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides) - Risque de contaminations bactériologiques des activités conchylicoles - Absence de planification globale en termes de risque inondation / submersion marine / érosion - Faible production locale d'énergie (<10%) - Patrimoine public vieillissant et faible efficacité thermique
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - L'identification de potentiels de friche et de densification permettant la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette - Refonte de la politique déchet (priorité à la prévention et à l'économie circulaire) et mise en place d'un Plan de prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Un modèle économique du renouvellement urbain pas encore trouvé - Une augmentation de la spéculation foncière - Trop de déchets (économie linéaire impactant les ressources disponibles sur la planète)

<ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur gestion des eaux usées - Fort potentiel écologique des milieux aquatiques et boisés comme services éco systémiques - Une dynamique politique prête à expérimenter des outils de gestion intégrée de l'eau face aux menaces - Fort potentiel en gisement local énergétique (bois énergie, méthanisation ; Photovoltaïque ; éolien ; chaleur fatale via l'UIOM de Taden ; station GNV opérationnelle fin 2021 - début 2022 apportant réflexion sur la mobilité gaz sur le territoire) - Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier pour le patrimoine bâti de Dinan Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle économique de financement des actions de mise aux normes des équipements d'assainissement à réinventer - Risque de conflit d'usage et de tension sur la ressource en eau à l'avenir (concurrence milieux naturels et usages anthropiques) - Impact du changement climatique : intensification des sécheresses et des crues induisant une dégradation de la qualité des eaux - Absence de planification et coordination du développement des EnR induisant une contestation sociale des projets individuels EnR montante - Des objectifs réglementaires ambitieux et élevés de réduction de consommation d'énergie du patrimoine dans un délai court, des aides financières incertaines, une charge de travail d'ingénierie élevée induite
--	--

Cohésion sociale et solidarités territoriales

En matière d'habitat, le territoire est une synthèse d'un territoire attractif avec une tension accrue sur les prix de l'immobilier évinçant une part des ménages de leur parcours résidentiel idéal, tout en souffrant d'une dépréciation d'un parc ancien patrimonial en centre-bourg. Le territoire, marqué par un double vieillissement de la population (intrinsèque et apport migratoire), manque de logements de tailles intermédiaires, de qualité et proches des commerces et services.

En termes de mobilités et de déplacements, le territoire connaît à la fois l'influence des EPCI voisins avec notamment Rennes et St-Malo, de la saisonnalité mais aussi des flux générés par le pôle principal (Zone agglomérée de Dinan) et les pôles secondaires. Entre zone rurale, urbaine et littorale, l'enjeu des mobilités est de s'adapter aux spécificités humaines, géographiques et temporelles du territoire tout en permettant à la fois l'intermodalité, la multimodalité, les déplacements propres et innovants.

Dinan Agglomération met en place une politique culturelle volontariste assez importante notamment par la mise en place d'une saison culturelle de territoire, l'organisation de l'enseignement musical et, plus récemment, la mise en place d'un réseau des bibliothèques à l'échelle du territoire. L'EPCI intervient dans les domaines de la création, de la diffusion ainsi que dans la mise en place d'actions d'éducation artistiques et culturelles. Enfin, Dinan Agglomération soutient les projets associatifs culturels d'intérêt communautaire (événements, fonctionnement et aides à l'emploi).

En matière de politique de la petite enfance, Dinan Agglomération s'attache à accueillir et informer les familles sur les différents modes de garde tout en développant les actions de parentalité.

Dinan Agglomération au côté de l'Agence Régionale de Santé s'engage avec divers partenaires dans le déploiement d'un contrat local de santé afin de mieux répondre ensemble aux enjeux du territoire : prévention/promotion de la santé, l'accès à un environnement sain et de qualité, l'accès aux soins et une attention particulière des populations vulnérables et leurs aidants.

Dinan Agglomération a en charge la compétence sportive dont les missions principales en termes de sport et des équipements sont les suivantes : Construction, aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, une politique d'animation sportive à vocation intercommunale en direction des jeunes et des scolaires par la mise en place d'animations sportives durant les vacances scolaires, l'accompagnement des emplois sport au sein des associations du territoire et la mise à disposition des éducateurs sportifs au sein des clubs et de l'Education Nationale.

Cohésion sociale et territoriale : culture ; enfance et petite enfance ; sports ; santé ; numérique ; Documents d'urbanisme ; Habitat ; Revitalisation des bourgs et des centralités ; Schéma départemental des gens du voyage ; mobilités ;

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire au cadre de vie intrinsèquement attractif - Une politique culturelle volontariste assez forte et en développement (mise en réseau des bibliothèques en cours et ouverture d'un département danse au sein du conservatoire à venir) - Un très bon maillage du territoire en termes d'équipements sportifs et de loisirs - Présence de nombreuses associations sportives dynamiques qui rayonnent au-delà du territoire - Une offre d'activité sportive pour les jeunes en constante progression - Petite enfance (Schéma des services aux familles) - Un territoire plutôt bien maillé en termes de nombre et de localisations d'équipements - Grande diversité d'offres et de lieux d'animation proposés par le Relais Parents Assistants Maternels - Un tissu associatif autour de la parentalité dense et dynamique - Un pôle principal central et des polarités secondaires dynamiques réparties sur le territoire formant des pôles générateurs de flux - Une offre de mobilité, ouverte à tous sur le pôle principal ainsi que des mobilités alternatives et douces déployées sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc privé de centralité peu adapté et en inadéquation avec la demande - Des parcours résidentiels qui ne restent que partiellement choisis - Des secteurs culturels moins développés (arts plastiques notamment) et une répartition géographique non optimale (zone sud moins bien pourvue) - Équipements sportifs vieillissant peu adaptés aux nouvelles normes d'accessibilité et de transition énergétique - La baisse du bénévolat dans les associations - Absence de politique jeunesse à l'échelle de Dinan Agglomération - Un déficit de 54 places d'accueil collectif sur l'ensemble du territoire et repérage de zones en tension - Quelques équipements peu adaptés pour un accueil de qualité - Des salles d'animations espaces jeux pas toujours adaptées - Un déficit d'actions et de services parentalité - Un territoire vaste et rural accentuant la motorisation des ménages et la pratique de l'autosolisme - Une offre de transport en commun dans les communes situées hors centralité inadaptée et principalement tournée vers le scolaire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de marché, locomotive d'une réappropriation du parc ancien résidentiel - Une redéfinition de la politique culturelle de Dinan Agglomération en cours - Orientations validées en 2019 (accueil collectif / accueil individuel / parentalité) grâce à l'écriture du schéma des services aux familles - Le rapport des "1000 premiers jours" - Un intérêt grandissant pour les mobilités locales et douces, particulièrement après la crise sanitaire - Une attractivité des petites centralités croissante engendrant une potentielle non-mobilité et une réduction des distances - Un plan Vélo Communautaire en cours, pouvant permettre de développer et sécuriser la pratique du vélo sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Précarisation de la demande et de l'occupation en logement social - Une tension immobilière naissante obligeant les habitants à s'éloigner des centralités augmentant ainsi les distances de déplacements - Niveau des prix de l'immobilier et du foncier évinçant des candidats à l'accès à la propriété sur des zones du territoire - Un développement grandissant des locations saisonnières de type AirBnB sur certains secteurs très touristiques qui peuvent engendrer des problématiques (inflation de l'immobilier, spéculations, conflits d'usage...) - Des familles en fragilité sur différents secteurs de Dinan Agglomération (bas revenus, familles suivies dans le cadre de la protection de l'enfance, familles demandeurs d'asile) - L'après-covid : accompagnement des familles - Une méfiance des transports en commun ainsi que des transports alternatifs (notamment covoiturage) après la crise sanitaire

Economie

Le territoire de Dinan Agglomération connaît une croissance économique significative depuis quelques années (+2,5 % des emplois entre 2012 et 2017), supérieure à la moyenne régionale (+1%). Elle compte 32.410 emplois publics et privés en 2017 et près de 9.000 établissements (source : derniers chiffres disponibles INSEE). Le tissu économique est surtout composé de Très Petites Entreprises : 95 % emploient moins de 10 salariés et 72 % des établissements n'ont aucun salarié. Seul 1% des entreprises ont plus de 50 salariés (source : Stratégie de développement économique-décembre 2018). On observe une surreprésentation des activités de type présentiel et une sous-représentation des établissements productifs. L'industrie ne représente que 6% des établissements.

Quelques secteurs d'activité sont très présents : les activités touristiques, l'Economie Sociale et Solidaire (notamment le secteur associatif sanitaire et médico-social), les commerces, et les services.

L'agriculture reste une activité très structurante, représentant 63 % de la surface du territoire. Elle compte 767 exploitants agricoles en 2019 (source : MSA) et près de 2000 emplois directs. Dinan Agglomération intervient depuis 2017, dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial pour inciter la relocalisation de l'alimentation dans les cantines scolaires et atteindre, en 2022, les objectifs EGAlim en matière d'alimentation durable. En 2019, une démarche a mobilisé de nombreux acteurs afin d'élaborer une stratégie agricole et alimentaire du territoire. Cette démarche s'est appuyée sur un diagnostic et des enjeux comme la structuration des circuits courts ou le renouvellement des générations. Dans les années à venir, le territoire va, en effet, connaître un nombre important de départs à la retraite d'agriculteurs, actuellement non compensés par des installations (50% des exploitants agricoles ont plus de 50 ans et le taux de renouvellement est de 70%). Il apparaît essentiel d'y répondre en favorisant les installations et en facilitant l'accès au foncier pour des porteurs de projet.

Les filières « pêche et aquaculture » sont également présentes sur le territoire. Le port de St Cast compte 22 navires armés pour la pêche côtière représentant environ 55 emplois. Par ailleurs, 23 entreprises conchylicoles (production d'huîtres et de moules) se répartissent sur deux zones de production (Bate de l'Arguenon et Bate de la Fresnaye) et comptabilisent au total 80 emplois.

Avec près de 6 millions de nuitées touristiques dont 1,2 millions de nuitées en hébergements marchands, et près de 10 millions d'excursionnistes chaque année (Source CAD 22 - 2019), le secteur du tourisme représente une part non négligeable de l'économie du territoire de Dinan Agglomération. En effet, si les emplois directs liés au Tourisme (Hébergement, Restauration, Loisirs et Culture) représentent environ 5,5 % de l'emploi total sur Dinan Agglomération et 17% du poids de l'emploi touristique départemental (Source Armorstat 2018), de nombreux emplois indirects et induits sont liés au tourisme (Commerces, artisans, transports...). La filière nautique compte environ 30 entreprises pour 122 emplois à l'échelle de la destination touristique.

Les flux touristiques se concentrent majoritairement sur Dinan et le littoral, les 10 communes les plus touristiques accueillant plus de 80% des visiteurs. Le territoire dispose de sites d'attractivité majeurs : le Cap Fréhel et les stations de la Côte d'Emeraude (Saint-Cast-le-Guildo, Fréhel-Sables d'Or-les-Pins, Saint-Jacut-de la Mer, Plévenon-Cap Fréhel), la cité historique de Dinan et la Vallée de la Rance.

Développement économique : Agriculture ; activités économiques ; mer et littoral ; tourisme ; patrimoine

ATOUS	FAIBLESSES
- Une situation géographique attractive : entre le pôle de Rennes et celui de Saint Malo avec une bonne desserte routière (grands axes : RN176, RN 12)	- Pas d'image économique forte
- Une bonne qualité de vie (reconnue par les chefs d'entreprises)	- Pas de « spécialisation »
- De réseaux d'acteurs économiques (Clubs d'entreprises, Groupement d'employeurs, acteurs de l'accompagnement et du financement...)	- Peu d'activités de Recherche/Développement
- Présence de quelques grandes entreprises de renom (Les Gavottes, Cordon Electronics, Laïta ...)	- Des difficultés de recrutement pour les entreprises dans tous les secteurs
	- Un taux de chômage fort chez les jeunes (15%)
	- Une difficulté à attirer des jeunes cadres

<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de chômage en baisse et inférieur à la moyenne nationale - Une bonne image et une attractivité touristique - Un tissu économique dynamique, fait de TPE - Un secteur agricole encore très présent - Une diversité de zones d'activité pouvant accueillir des entreprises à des prix attractifs - Une capacité dépurative encore importante - Un centre de ressources technologiques d'excellence : le Pôle Cristal - Une attractivité touristique forte marquée par des pôles touristiques majeurs : Dinan, le Cap Fréhel et les stations littorales, la vallée de la Rance - Une importante offre d'hébergements touristiques ruraux sur le territoire malgré une concentration des flux sur le littoral et Dinan - Des axes structurants majeurs en matière de déplacements doux et d'itinérance pédestre et cycliste (GR 34, Voies vertes V42 et V3, Vélomaritime EV4) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de logements pour les jeunes - Une desserte en transport en commun insuffisante pour les salariés : train, accessibilité des entreprises hors de la zone agglomérée... - Un retard sur l'arrivée du Haut débit (fibre) - Une accessibilité et des mobilités limitées hors de la voiture pour les touristes - Des événementiels concentrés sur la saison et pas de grand événement pour générer des flux hors saison - Un tourisme d'affaires souffrant de certaines faiblesses (Accessibilité, transports, équipements, capacité d'accueil, Haut-débit...) - Un tourisme concentré sur la haute-saison, notamment sur le littoral
OPPORTUNITES	
<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil de nouvelles activités liées au desserrement des Métropoles (Rennes, Paris...) - La présence d'un secteur ESS fort (17% de l'emploi) - Des projets liés à la transition énergétique (Station GNV, Cluster Energie...) - Un projet de Parc d'activités exemplaire : l'Ecoparc de Bel Air - Des entreprises très attachées à leur territoire (Made In Dinan...) - Des établissements d'enseignement supérieur dynamiques (Lycée de la Fontaine des Eaux, Lycée des Cordeliers, CFA d'Aucaleuc...) - Une diversité de secteurs d'activité qui joue le rôle d'amortisseur en cas de crise - Quelques filières spécifiques et à valoriser : Les métiers d'art, le tourisme vert, la restauration, les activités liées à la mer... - Un Projet Alimentaire Territorial qui dynamise les circuits courts - Une opportunité de développement de la « silver économie » et des services à la personne - Une installation de la fibre sur l'ensemble du territoire - Des stratégies économiques portées par Dinan Agglomération qui rassemblent les acteurs locaux autour de projets fédérateurs - Une image de territoire moins « tourisme de masse » que sur Saint Malo ou le Mont Saint Michel, en phase avec les nouvelles attentes des visiteurs - Une offre touristique du territoire répondant aux nouvelles attentes des clientèles en matière de lien avec le terroir, les produits locaux, le slow tourisme et le tourisme durable - Une accessibilité en transport en commun en évolution et un développement de la prise en compte des mobilités douces - Une localisation géographique du territoire propice à des séjours pour des excursions « en marguerite » 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés pour le renouvellement des exploitants agricoles : 26 % des exploitants ont plus de 55 ans - Un manque de foncier dans certains secteurs - Des entreprises qui ne peuvent pas se développer faute de main d'œuvre qualifiée - Une image essentiellement touristique - L'accroissement de la population des retraités, au détriment de la population active - Une accessibilité limitée en transport en commun qui impacte négativement certaines filières en particulier le tourisme d'affaires mais aussi les séjours en itinérance (intermodalité) - Des évolutions des attentes des clientèles encore peu prises en compte dans les sites : durabilité, ludification, événementiels nocturnes, utilisation des TIC, ... - Une forte concentration des flux dans l'espace et le temps en particulier sur le littoral et Dinan - Un développement grandissant des locations saisonnières de type AirBnB sur certains secteurs très touristiques qui peuvent engendrer des problématiques (inflation de l'immobilier, spéculations, conflits d'usage...)

Les démarches en matière de développement local

Démarches en lien avec la transition écologique

Le crédit d'impôts à la transition énergétique, les éco-prêts à taux zéro, les "coups de pouce" pour le chauffage et l'isolation	Etat
Plan Climat Air Energie Territorial	Etat
Territoire économe en ressources	ADEME
Contrats territoriaux de bassin versant	Agence de l'Eau Loire Bretagne et EPCI voisins
Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)	Etat, Région
Plan de relance « Volet Ecologie »	Etat

Démarche en lien avec la cohésion sociale et territoriale

Contrat culture, territoire, enfance, jeunesse (CTEJ)	CAF
Contrat culture	DRAC Bretagne et Dinan
Contrat territoire-lecture	DRAC Bretagne
Bibliothèques	DRAC Bretagne
PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)	Département Etat
Espace France Services (Etat)	Evran/ Plouasne / Caulnes / Plancoët / Matignon
Revitalisation des centre bourg (Etat, Région, Etablissement Public Foncier)	Pleslin-Trigavou / Evran / Le Hinglé / Plumaugat/ Languédias / Dinan
Petites Villes de demain (Etat)	Broons / Caulnes / Dinan / Matignon / Plancoët
Opération de Revitalisation du Territoire	En cours d'élaboration
Contrats de ville (QPV)	Etat, Ville de Dinan, Département, Région, CAF, Néotoa
Convention territoriale Globale (en cours)	CAF
Programme Intérêt général Habitat	Etat
Délégation aides à la pierre	Etat
ALT 2 / Gens du voyage	CAF
Plan de relance « Volet Cohésion »	Etat

Démarche en lien avec le développement économique

Convention pour le logement des travailleurs saisonniers	Communes "balnéaires"
Convention fonds d'initiative territoriale	Initiative Pays de Dinan

Très Haut Débit (THD)	Etat, Région, Dinan Agglomération et communes
Convention d'attribution du label "village-étape"	Broons
Territoires d'industries	Région + Saint Malo
Emplois Francs	Etat
Programme européen LEADER 2014-2020	Région
DLAL FEAMP 2014-2020	Région et Pays de Saint Malo
Contrat Départemental de territoire 2015-2021	Département
Plan de relance « Volet compétitivité »	Etat

Les coopérations de Dinan Agglomération

Thématique	Intitulé de la coopération	Périmètre concerné / entités	Objet plus détaillé de la coopération
Coopération transversale	Accès aux services	Lamballe Terre et Mer	Accord fusion thématiques culture (lecture publique), déchetterie, EAJE Broons, piscine Broons
Contractualisation	DLAL FEAMP	Dinan Agglomération + Pays de Saint-Malo	Financement européen pour les affaires maritimes et la Pêche
Foncier	AUDIAR	Dinan Agglomération + Rennes Métropole + Pays de Saint-Malo + Liffré communauté + CCPC + Bretagne Romantique	Convention sur l'observatoire du foncier et de l'habitat
Environnement	Projet de Parc Naturel Régional	Dinan Agglomération en partie + Pays de Saint-Malo en partie	Création d'un syndicat mixte de préfiguration au 1er mars 2021 (Création du PNR attendue au 1er janvier 2023)
Energie	Syndicat Départemental de l'Energie	Dinan Agglomération	Suivi et accompagnement des collectivités dans les actions de maîtrise de l'énergie
Energie	FRANSU	Dinan Agglomération + SCIC EnR + PNR des boucles de la Seine Normande + 3 partenaires finlandais	Coopération LEADER pour une meilleure valorisation économique de la filière bois-énergie
Protection des milieux aquatiques	Contrat territorial de bassin versant	Plan algues vertes baie de la Fresnaye 2017/2021 - Dinan Agglomération + Lamballe Terre et Mer	Dinan Agglomération est délégataire de la Maîtrise d'ouvrage
	Contrat territorial de bassin versant	Plan algues vertes baie de la Fresnaye - 2017-2021 Dinan Agglomération - SMAP	Contribution financière du SMAP de 10% du reste à charge "collectivités" du plan algues vertes

	Contrat territorial de bassin versant	Contrat Rance Frémur 2020 - 2022 Dinan Agglomération + Loudéac Communauté Bretagne Centre + Lamballe Terre et Mer + Pays de Saint-Malo + CC Côte d'Emeraude + CC Saint-Meen-Montauban + CC Bretagne Romantique + Rennes Métropole	Convention avec chaque 7 autres EPCI définissant les missions déléguées et la contribution financière du déléguant
	SM BV Linon	Dinan Agglomération + CC Bretagne Romantique + Rennes Métropole + CC Val d'Ille - Aubigné	Syndicat Mixte du bassin versant du Linon
	SDAEP		Syndicat de sécurisation de la distribution d'eau potable à l'échelle du département
Eau potable	SMAP	Dinan Agglomération + CC Côte d'Emeraude + Lamballe Terre et Mer + Loudéac Communauté Bretagne Centre	Syndicat de production d'eau potable
	Caulnes La Hutte Quélaron	Dinan Agglomération + CC Côte d'Emeraude + Lamballe Terre et Mer + Loudéac Communauté Bretagne Centre	Syndicat de distribution d'eau potable
Assainissement	Frémur Dinan Agglomération / Saint-Pern	CC Côte d'Emeraude + Dinan Agglomération	Syndicat de distribution d'eau potable Construction et gestion d'une Station d'épuration intercommunale
Assainissement	SIAPLL	Dinan Agglomération + Pleurtuit + le Minihic/Rance + Langrolay/Rance + La Richardais	Collecte et traitement des eaux usées
Déchets	SMPRB	CC Côte d'Emeraude + CC Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel + une partie de Dinan Agglomération + Pays de St Malo + SMICTOM Valco Breizh	Syndicat de traitement des ordures ménagères en charge : • D'une unité de traitement des déchets sur le site de l'usine d'incinération et la recherche de méthode de valorisation à mettre en œuvre sur le site • De centres d'enfouissement techniques • De centres de transfert de déchets.
	Kerval	Dinan Agglomération secteur Matignon + SBAA + Lamballe Terre et Mer + Loudéac Communauté Bretagne Centre + SMICTOM Launay Lantic	
	SMICTOM	Dinan Agglomération + Loudéac Communauté Bretagne Centre + CC Saint-Meen-Montauban + CC Montfort Communauté + CC Brocéliande + CC Oust Brocéliande + CC Ploërmel	
Social	Conférence sociale	Département et partenaires	Les problématiques de mobilités, de déplacements et d'accessibilité dépassent et transcendent les frontières institutionnelles.
Mobilité	Rennes Métropole	Etat + Rennes Métropole + EPCI aire urbaine + Dinan Agglomération	Groupement de commande avec Lamballe Terre et Mer en cours
Habitat	TEN MOD Neotoa	Département d'Ille-et-Vilaine + Dinan Agglomération	Loi ELAN / regroupement de Dinan Habitat (2130 logements) avec NEOTOA au 1er janvier 2020

Petite enfance	Convention Petite Enfance DA / LTM	Dinan Agglomération (Broons, Matignon, Fréhel, Plévenon, Plébouille, Ruca, Saint-Pôtan, Saint-Cast-le-Guilido) + Lamballe Terre et Mer (Héanbihen, Eréac, Sévignac, Trémeur)	Places d'accueil mis à disposition pour les familles des communes avoisinantes
Bouquet de services informatiques	Adhésion service numérique	Dinan Agglomération et communes	Bouquet de services : parapheur électronique, échanges sécurisés de fichiers, télétransmission des actes, plateforme marchés publics...
	Mégalis THD		
Culture	Dispositif ICI	Dinan Agglomération + Département des Côtes d'Armor	
	Coopération culturelle	Dinan Agglomération + Département des Côtes d'Armor + Dinan + DRAC	Objectifs à définir
	Destination Touristique Cap Fréhel, Saint Malo, Baie du Mont St Michel	Dinan Agglomération + Pays de Saint-Malo + CC Côte d'Émeraude + CC Bretagne Romantique + CC Pays de Dol et de la baie du Mont saint Michel	Temps agent dédiés aux actions communes de la destination
Tourisme	Grand Site - Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Erquy + Plurien + Fréhel + Plévenon	Environnement, transports et Mobilités, Urbanisme, Economie et Tourisme

Contrat de coopération Métropolitain (Rennes Métropole et EPCI environnants)

Les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants de nos territoires font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Nombre d'enjeux essentiels à nos territoires ne peuvent en outre trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée, et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics - seuls ou même à travers les dispositifs contractuels ou institutionnels déjà existants. Ce dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes.

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation », dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un « Contrat de coopération » engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

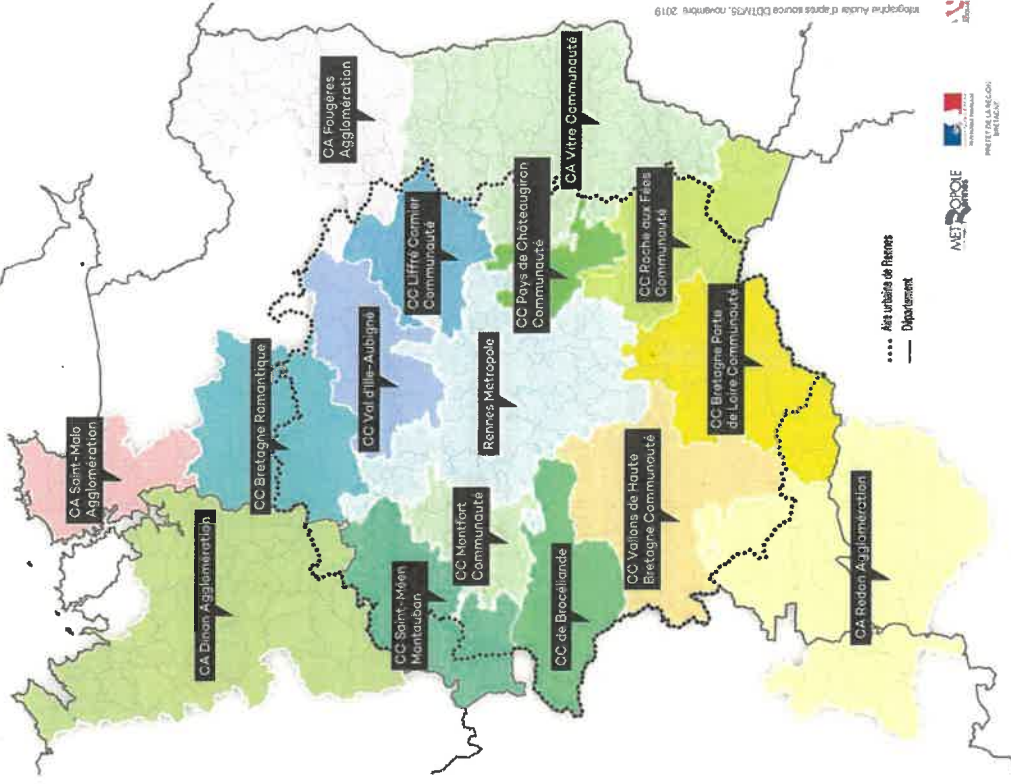
Le Contrat de coopération entend associer les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Co-animé par la Métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives...;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces...);
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...);
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire

Les rencontres en cours entre la Métropole et l'ensemble des EPCI devraient confirmer un souhait partagé d'ouvrir de nouveaux champs de coopérations territoriales entre les intercommunalités qui participent au « Contrat de coopération », au-delà du seul champ des mobilités, par exemple dans le champ du développement économique, du tourisme, de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation. Ces coopérations pourront être soutenues par l'Etat, dans le cadre notamment du volet cohésion territoriale du futur CPER et s'intégrer ultérieurement dans un contrat de coopération engageant tous les territoires concernés.

Contrat de coopération de l'aire urbaine de Rennes élargie aux CA de Redon, Saint-Malo, Fougères, Vitré et Dinan



Territoires voisins, Dinan Agglomération et le pays de Saint-Malo inscrivent leurs nombreuses coopérations dans le Nord-Est de la Bretagne.

Si Dinan Agglomération est un seul et même EPCI, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Malo regroupe Saint-Malo Agglomération, les communautés de communes de la Côte d'Emeraude, du Pays de Dol et de la Baie du Mont-saint-Michel, et de la Bretagne Romantique.

Délimité par une bande côtière s'étirant du Cap Fréhel jusqu'aux portes du Mont Saint-Michel, cet espace s'articule autour de la Rance et se situe directement dans l'aire d'influence de Rennes Métropole. De par cette géographie partagée et des caractéristiques socio-économiques très proches, l'Etat et les partenaires locaux ont organisé un certain nombre de réflexions, de services publics et d'initiatives à l'échelle de ces deux territoires.

A titre d'exemple, l'Etat a défini à cette échelle de coopération le périmètre judiciaire (tribunal judiciaire conjoint à Saint-Malo et de proximité à Dinan) ; sur le plan de la santé, le territoire de santé numéro 6 (auquel n'appartient cependant pas le Communauté de Communes de Bretagne Romantique) est l'espace de coopération et d'intervention des acteurs publics (collectivités, Etat, ARS) et des professionnels de santé, dans lequel se mettent en œuvre les contrats locaux de santé liés et où intervient le Groupement Hospitalier Territorial Rance Emeraude.

Par ailleurs, des enjeux communs se sont exprimés autour des mobilités, de la gestion de l'eau et des déchets, ce qui a également amené ces territoires à travailler ensemble de manière accrue. Ainsi, concernant les infrastructures de transports, une première phase de travaux a été engagée sur la ligne ferroviaire Dol-Dinan-Lamballe afin de permettre le maintien et le développement des trains sur cet axe. Afin de fluidifier et sécuriser le trafic routier, des travaux sur le Pont de Chateaubriand enjambant la Rance et le doublement de la RN 176 sont prévus à terme.

La problématique partagée de la gestion de l'eau a été identifiée depuis plusieurs décennies, notamment du fait de l'envasement progressif de l'estuaire de la Rance. L'EPTB (établissement public territorial de bassin) portant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rance Frémur baie de Beausais a notamment pour objectif de résoudre cette problématique grâce au « Plan sédiments ». Le Contrat de bassin versant Rance Frémur 2020-2022 est un autre dispositif partagé avec d'autres EPCI voisins, visant à assurer une gestion durable de la ressource en eau.

La gestion des déchets est également coordonnée à une échelle plus large que ces deux territoires, notamment via le Syndicat Mixte de traitement des déchets des Pays de Rance et de la Baie (hors Communauté de Communes de Bretagne Romantique).

Sur le plan de l'économie, des cohérences et des enjeux partagés sont tout à fait vérifiés : outre la définition statistique de l'INSEE, qui identifie ce périmètre comme un bassin d'emploi unique, la mobilisation des entreprises locales a notamment donné naissance à un Club des Entreprises du Pays de Rance, afin de favoriser l'émergence d'un réseau de promotion économique du territoire. Cette cohérence économique est également soutenue par l'Etat et la Région, à travers la mise en œuvre d'un dispositif « Territoire d'industries » en partie partagé, qui vise à soutenir la réindustrialisation d'un espace donné, et donc la création d'emplois le développement d'entreprises. Cette échelle stratégique est également reconnue par le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre de sa politique touristique, en regroupant ces deux territoires au sein d'une des dix destinations touristiques régionales.

Les partenaires locaux et les collectivités territoriales ont par ailleurs accentué ces coopérations en ajoutant un volet maritime et littoral à travers la mise en œuvre conjointe du DLAL FEAMP 2014-2020 (exemple de projet partagé : « De la mer à l'assiette ») ; ce dispositif vise à soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui s'inscrivent également dans un bassin maritime et de production commun, au sein du territoire Côte d'Emeraude, Rance, Baie du Mont-Saint-Michel. Fort de cette réussite une candidature commune sera déposée au titre du FEAMPA 2021-2027.

Enfin, COEUR Emeraude est l'association de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude missionnée par la Région Bretagne pour conduire le projet. 71 communes (sur 74) et 3 intercommunalités du périmètre d'étude du Parc - Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de communes Côte d'Emeraude -, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne se sont positionnés pour adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc qui sera créé en 2021 (procédure classique pour les PNR en création). Cette structure publique rassemblera toutes les collectivités mobilisées pour le Parc et portera avec COEUR Emeraude - qui poursuivra ses actions et la mobilisation locale - le projet jusqu'à son classement attendu fin 2022. Ensuite, le Syndicat du Parc prendra le relais.

3. L'ambition du territoire

Le territoire a adopté un PLUJ-H en janvier 2020 qui fixe ses ambitions pour les prochaines années. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) permet de définir les enjeux de développement et l'ambition du territoire dans le cadre du CRRTE. Une démarche de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est engagée par Dinan Agglomération. Cette initiative transversale, articulée avec les objectifs et priorités du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au niveau régional, constitue un outil pour, de manière pragmatique, définir les objectifs stratégiques et opérationnels de lutte contre et d'adaptation au changement climatique, constitutifs de l'ambition du territoire.

Enjeux identifiés en lien avec la transition écologique (PADD et PLUJ-H)

- Des paysages emblématiques qu'il est nécessaire de préserver et valoriser car menacé par le développement urbain ;
- Un patrimoine local de qualité à préserver dans sa pluralité ;
- Valorisation du patrimoine naturel et bâti ;
- Une dynamique touristique autour des atouts patrimoniaux et paysagers du territoire à accompagner dans le cadre du PLUJ-H ;
- Une richesse écologique des milieux à prendre en compte afin de permettre la préservation des corridors et réservoirs de biodiversité ainsi que la restauration des coupures de continuités écologiques ;
- Un réseau hydraulique dense à préserver et prendre en compte dans les logiques d'urbanisation ;
- Des espaces de nature en ville qui participent tant à l'ambiance des bourgs qu'aux continuités écologiques ;
- Maintien et renforcement du maillage écologique remarquable ;
- Gestion des risques et nuisances ;
- Une consommation importante d'espace sur la période passée qui induit une nécessité d'objectifs ambitieux en termes de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles ;
- Une production de logements tournée essentiellement vers des logements individuels en quartier pavillonnaire peu denses à questionner ;
- Un potentiel foncier mobilisable au sein des enveloppes urbaines constituées à prendre en compte dans le développement urbain ;
- Maîtrise de l'évolution démographique pour maintenir la qualité de vie.

Enjeux identifiés en lien avec la cohésion sociale et territoriale (PADD et PLU-H)

- Accompagnement de l'offre en services, notamment aux personnes dépendantes ;
- Des phénomènes sociologiques (dessalement des ménages, vieillissement de la population, familles monoparentales) qui impactent directement la typologie de logements à produire, à prendre en compte pour permettre un équilibre générationnel sur le territoire ;
- Un parc existant (privé et public) en dépréciation devant retrouver son attractivité ;
- Maillage du territoire en termes d'équipements culturels et d'offres de services non optimal ;
- Articulation entre le rôle de l'EPCI, des communes et des acteurs associatifs à définir ;
- Déficit de certains champs artistiques (arts plastiques notamment) en termes d'enseignement et de diffusion (peu de lieux d'exposition dédiés) ;
- Vers une optimisation et une extension du réseau Dinamo et une structuration d'un service TAD PMR ;
- Maillage du territoire avec des solutions de mobilités adaptées à tous et aux différentes spécificités locales ;
- Développement de l'intermodalité et de l'accessibilité des services, notamment en gare (tant en termes d'infrastructure que d'offre... Gare de Broons, Caulnes, ligne Dol Dinan Lamballe...) ;
- Développement des modes de déplacement doux et des déplacements de proximité.

Enjeux identifiés en lien avec le développement économique (PADD et stratégie de développement économique 2018)

- Une nécessité de hiérarchiser les pôles de développement économique à l'échelle du territoire ;
- Des objectifs clairs à définir en matière de consommation d'espace pour le développement d'activités ;
- Un réseau de petites activités participant à l'économie du territoire à accompagner ;
- Une stratégie à établir afin de favoriser le maintien des commerces de centre-bourg ;
- Gestion actuelle des carrières et anticipation de leur reconversion ;
- Dotation du territoire d'une image de vitalité économique ;
- Actions pour l'emploi et les compétences de demain ;
- Accompagnement du tissu économique dans les transitions ;
- Assurance d'un aménagement économique équilibré du territoire ;
- Optimisation de l'accueil et de la gestion des flux touristiques sur le territoire ;
- Amélioration de l'accessibilité au territoire et les mobilités touristiques alternatives à la voiture ;
- Accompagnement des professionnels et des porteurs de projets touristiques publics et privés dans les transitions ;
- Développement de l'attractivité de la destination « Dinan-Cap Fréhel », et promotion d'une destination touristique durable et de proximité ;
- Observation, mesure et évaluation du développement touristique.

4. Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 27 janvier 2020 (PADD/PLUI-H), la stratégie de développement économique de Dinan Agglomération et les engagements pris dans le cadre de la Breizh COP (SRADDET) :

Valorisation des ressources

- Transition énergétique (Rénovation énergétique et thermique, production d'énergies renouvelables...)
- Reconquête de la qualité de l'eau (Eau et assainissement...)
- Préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols...)
- Gestion des déchets (Economie circulaire...)

Accessibilité des services

- Cohésion sociale et proximité (Sports, enfance, numérique, santé, citoyenneté...)
- Révitalisation des centralités (Habitat, dernier commerce...)
- Développement des mobilités vertes (Douce, actives, voirie et infrastructures de transports...)

Attractivité

- Développement économique et touristique
- Valorisation du patrimoine
- Structuration des filières agricoles et alimentaires
- Filière mer et littoral

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs – qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5. Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contractualisations et programmes dont les actions et projets d'investissement sont référencés au sein du CRRTE sont les suivants :

Petites Villes de demain :

Petites villes de demain est un programme qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en

accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Sont concernées les communes lauréates suivantes : Broons, Caulnes, Dinan-Léhon, Matignon et Plancoët.

Opérations de revitalisation du territoire

Les opérations de revitalisation de territoire (ORT) s'adressent aux collectivités volontaires qui souhaitent élaborer un projet de territoire tourné prioritairement vers la consolidation des fonctions de centralité. Ces opérations comprennent obligatoirement des actions relatives à l'habitat, avec différents outils mobilisables. Dinan Agglomération s'inscrit dans cette démarche articulée avec le programme « Petites villes de demain » et signera une convention ORT avec l'État.

Sont concernées les communes suivantes : Broons, Caulnes, Matignon, Plancoët et Dinan-Léhon (ouverture souhaitée aux communes de la zone agglomérée que sont Lanvallay, Quévert, Taden et Tréllivan).

France services :

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder au plus grand nombre de services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens. Ce guichet unique, qui permet d'accompagner le public dans ses démarches avec les services de l'État (Intérieur, Justice, Finances Publiques) ainsi qu'avec les opérateurs historiques (CAF, CARSAT, CPAM, La Poste, MSA, Pôle Emploi), est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, sociaux, économiques ou éducatifs.

Sont concernées les communes suivantes : Evran, Plouasné, Matignon, Caulnes et Plancoët.

Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux de Bretagne :

L'État, la Région, l'EPF Bretagne et la Banque des Territoires ont lancé, en 2017 puis en 2019, un appel à projet partenarial afin de soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs. Les communes de Bretagne, intéressées, en partenariat avec leurs intercommunalités, ont été invitées à présenter leur candidature en cycle "études" ou en cycle "travaux", selon l'avancement de leur démarche.

L'objectif est de soutenir des projets globaux sur le périmètre resserré du centre-ville ou du bourg afin de répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne. Il s'agit de faciliter et de rendre visible la réussite de projets pour démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouveaux modèles économiques, peuvent prospérer dans les centres-villes et les bourgs ruraux de Bretagne.

Sont concernées les communes lauréates suivantes : En 2017, Pleslin-Trigavou, Languédias (cycle travaux) et Evran (cycle étude) puis en 2019, Dinan, Evran et Plumaugat (cycle travaux) et Le Hinglé (cycle étude).

Le Contrat de ville 2015-2020 (2022)

Le contrat de ville s'inscrit dans le cadre fixé par la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Il devait être opérationnel de 2015 à 2020, cependant un protocole d'engagements réciproques a été signé pour la période 2020-2022.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité et le contrat de ville décline les objectifs d'intervention au sein d'un quartier de la Ville de Dinan : La Fontaine des eaux (Cité Bretonnière, Cité L'Ecuyer, Résidence Les Essarts ; équipements : espace communal Yvonne Jean-Haffen, école de la Ruhe, maison des associations, piscine « Caneton »). Les trois piliers d'intervention du contrat sont l'accès à l'emploi et développement économique, la Cohésion sociale et le cadre de vie.

Contrat territoire-Lecture :

Mis en place en 2010, les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture.

Le cadre souple des contrats lui permet de s'adapter à des contextes territoriaux divers et de mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités territoriales. Le CTL a vocation à répondre aux besoins identifiés par la collectivité lors d'une phase d'état des lieux, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations du ministère de la Culture en matière de politiques de lecture. Les contrats reposent sur un cofinancement entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et une ou plusieurs collectivités, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

Contrat local de santé :

Le contrat local de santé vise à mettre en lien les démarches locales de santé avec les priorités du Projet Régional de Santé. Cet outil favorise une approche globale et décloisonnée de la santé en associant divers partenaires du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif, du logement ...

Afin de rendre cohérente les deux démarches de contractualisation menées sur le territoire de santé n°6 Dinan / Saint-Malo, ce travail s'inscrit dans un partenariat avec le PETR de Saint-Malo. Les habitants, les professionnels, et les institutions peuvent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'état de santé des populations sur la période du contrat.

En lien avec la réalité du territoire, le contrat s'articule autour des axes suivants qui constituent le fil conducteur d'un programme d'actions déployé sur la période 2020 -2024 :

- La prévention / Promotion de la santé
- L'accès à un environnement sain et de qualité
- L'accès aux soins
- Les populations vulnérables et leurs aidants

Territoires d'industries :

Le programme Territoires d'industrie est une stratégie de reconquête industrielle s'appuyant sur les territoires. L'objectif du programme est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, Intercommunalités, État, opérateurs...) et les acteurs industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'action pour répondre à ceux-ci. Dinan Agglomération est associée à la Communauté de communes Côte d'Emeraude et Saint-Malo Agglomération au sein du programme Territoires d'industries depuis 2018.

Territoire Econome en Ressources :

Dinan Agglomération bénéficie depuis 2020 du dispositif de l'ADEME « Territoire économe en ressources » qui vise à développer les démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire et à renforcer la cohérence des politiques publiques. Cette démarche insiste sur le lien à construire avec les autres politiques territoriales, notamment « développement économique », « aménagement », « énergie-climat » dans le cadre des politiques du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), « tourisme », afin de diffuser l'économie circulaire dans chacune des compétences des collectivités. Les grands objectifs sont :

- Le développement de la consommation raisonnée de nos ressources, en vue de produire moins de déchets sur les territoires, consommer plus local et plus responsable ;
- L'augmentation de la valorisation matière et organique et la création de boucles locales pour renforcer les territoires et leur attractivité ;
- La diminution de l'élimination des déchets sans valorisation.

Les Contrats territoriaux de bassins versants :

Le contrat territorial est l'outil privilégié de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Il permet de répondre au plus près aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente, et de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action mobilisant les financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les deux contrats territoriaux de bassins versants portés par Dinan Agglomération en coordination avec d'autres EPCI sont :

- Plan algues vertes de la baie de la Fresnaye 2017/2021 (2024)
- Rance Frémur 2020 - 2022

Seront référencées au sein du CRRTE les actions issues de la future Convention Globale Territoriale (CAF) et le Volet territorial du Contrat Plan Etat-Région 2021-2027 (SGAR).

Validation des actions

Les actions du CRRTE sont décrites dans les fiches action et des fiches projet en annexes.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Projets et actions en cours de maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. Les projets en maturation sont listés en annexe 3.

Les actions de coopération interterritoriale

Renouvellement de la ligne ferroviaire Dol-de-Bretagne – Dinan (décembre 2019 à mars 2021)

Grâce à un investissement de 24,2 millions d'euros, dont le financement est réparti entre l'État, la Région Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Dinan Agglomération, et SNCF Réseau, des travaux de renouvellement contribuent à pérenniser l'infrastructure, améliorent l'accessibilité des 4 gares situées entre Dol-de-Bretagne et Dinan et renforcent la sécurité ferroviaire.

Outre les investissements importants réalisés pour diffuser la grande vitesse en Bretagne, l'État, la Région et les collectivités locales sont également engagés dans la remise en état et la modernisation des lignes de desserte fine du territoire, afin de rendre le service attendu aux usagers. Ce sont ainsi plus de 200 M€ qui sont consacrés à cet objectif dans le contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Le renouvellement de la ligne Dol-de-Bretagne – Dinan s'inscrit dans cet objectif.

Le renouvellement de la section Dinan – Lamballe est envisagé dans un second temps.

Déploiement du Très Haut Débit :

Le syndicat MÉGALIS BRETAGNE est en charge du développement de la fibre optique sur l'ensemble de la région. Dinan Agglomération, à l'instar de toutes les intercommunalités bretonnes, est co-financé par le programme Bretagne Très Haut Débit pour l'accompagnement de son déploiement sur les 64 communes du territoire.

Ce chantier qui par son ampleur est comparable au développement de l'électricité ou du téléphone au siècle dernier va durer plusieurs années. MÉGALIS a fixé pour objectif qu'en 2026 tous les foyers bretons pourront bénéficier de cette technologie. La Fibre Optique permettra d'accéder en Très Haut Débit aux services numériques actuels et futurs. L'émergence d'autres technologies est susceptible d'offrir des services équivalents mais aucune ne peut à ce jour garantir une qualité de service égale en tout point du territoire.

Ce projet est cofinancé par l'Europe, l'État, la Région, les Conseils Départementaux et les EPCI bretons. Initialement prévue à hauteur de 29,5 M€ pour l'installation de 65 000 prises, la participation de Dinan Agglomération a été ramenée à 21,5 M€ pour 70.000 prises. De nouveaux financements et des renégociations de la Délégation de Service Public ont permis cette baisse très significative.

6. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (VANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CR RTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

7. Engagements des partenaires du contrat

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Engagements de Dinan Agglomération

En signant ce Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique, Dinan Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la ruralité, de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe technique responsable du pilotage du CRRTE, d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. L'ensemble des services de Dinan Agglomération l'accompagnera afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Engagements de l'Etat, des établissements et des opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ;
- L'Établissement Public Foncier Bretagne peut accompagner les collectivités sur les thématiques faisant écho aux défis à relever concernant le foncier : le soutien au renouvellement urbain, la limitation de la consommation foncière, la production de logements adaptés aux besoins et à des prix abordables, le soutien à l'emploi proche des lieux de vie, la reconversion des friches, la limitation des risques naturels et technologiques, la préservation de la biodiversité.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Engagements des autres signataires (Région, Département...) le cas échéant

Le Conseil Régional et le Conseil Départemental n'étant pas signataires du CRRTE, une articulation entre les démarches de contractualisation sera recherchée, par l'organisation de sessions d'informations régulières entre les différents partenaires.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi, depuis la délibération de Dinan Communauté du 29 juin 2015 et de la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan du 16 décembre 2015 lançant la procédure jusqu'à la délibération qui a arrêté le projet et où a été également soumis le présent bilan de concertation (27 janvier 2020).

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche. L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les avis exprimés ont mis en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, permettant un développement durable et

équilibré du territoire. Ainsi, les thématiques du développement urbain (densité, formes urbaines...), environnementales et des mobilités ont été des sujets de débat majeurs au fil des différentes rencontres de concertation. Les réflexions ont été portées au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. Les choix finalement opérés ont été très largement expliqués à la population lors des dernières réunions publiques et via la communication dédiée au PLUi.

L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet d'arrêt de PLUi a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Dans le cadre de l'évolution et de la mise en œuvre du CRRTE, il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Le Conseil de Développement de Dinan Agglomération sera associé à la mise en œuvre et l'évolution du CRRTE. Celui-ci s'est donné comme vocation de faire se rencontrer et collaborer les différents acteurs du territoire que sont les élus, les agents de l'agglomération et les citoyens.

Les participants s'organisent en commissions thématiques qui relèvent des enjeux de notre territoire. Ils travaillent actuellement sur les questions de mobilité, d'alimentation, de transition énergétique, d'emploi, de handicap et de participation citoyenne. Ces thématiques évoluent en fonction des besoins du territoire, des missions de Dinan Agglomération et des demandes citoyennes.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

8. Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Dinan Agglomération ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif de Dinan Agglomération et des services de Dinan Agglomération, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE.

Composition du Comité de Pilotage :

Dinan Agglomération	Etat	Financeurs
Le Président ou son représentant Mme la Directrice Générale des services ou son représentant Le responsable de la Contractualisation	M. le Préfet ou son représentant (Sous-Préfet de Dinan), référent territorial pour l'ANCT M. le Directeur de la DDTM ou son représentant	M. le Directeur Régional de l'ADEME Bretagne M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coanimé par le représentant de la Sous-Préfecture et le responsable de la Contractualisation de Dinan Agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions

En fonction de l'ordre de jour du comité technique et en tant que de besoin, pourront être invités les membres suivants :

Dinan Agglomération	Etat	Partenaires
Le responsable de la Contractualisation Un représentant de la Direction Générale Un représentant de la Direction des Finances Un représentant de la Direction Aménagement et Développement Un représentant de la Direction services à la population Un représentant de la Direction Environnement et Services techniques	Un représentant de la Sous-Préfecture Un représentant de la DDTM Un représentant du CEREMA Un représentant de l'AELB Un représentant de l'OFB Un représentant de l'ADEME Un représentant de la DRAC Un représentant de l'ARS	Un représentant de la Région Un représentant du Département Un représentant du projet de PNR Un représentant de l'EPTB Un représentant du SMPRB Un représentant du SDE 22 Un représentant de l'EPF

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

9. Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 1 au sein des fiches descriptives des orientations.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

10. La durée du contrat

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour évaluer les résultats et les impacts

11. La modification du contrat

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

12. Résiliation du CRRTE et autres litiges

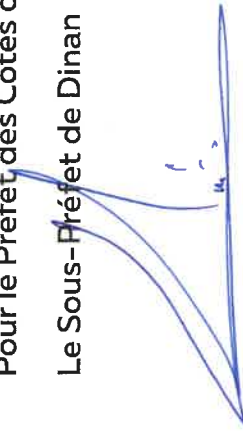
D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat. Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Signatures

Contrat établi le 27 juillet 2021, à Dinan,

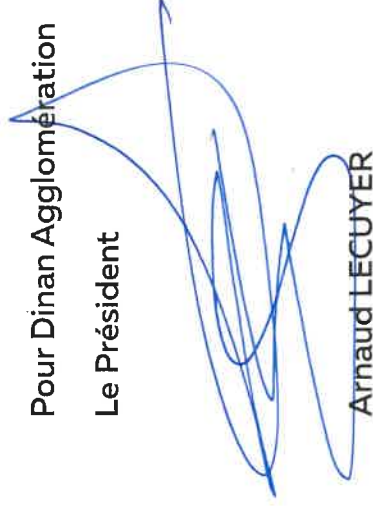
Signataires

Pour le Préfet des Côtes d'Armor
Le Sous-Préfet de Dinan



Bernard MUSSET

Pour Dinan Agglomération
Le Président



Arnaud LECUYER

13. Annexes

1) Fiches descriptives des orientations stratégiques

Grande orientation	VALORISATION DES RESSOURCES
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique (Rénovation énergétique et thermique, production d'énergies renouvelables...) • Reconquête de la qualité de l'eau (Eau et assainissement...) • Préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols...) • Gestion des déchets (Economie circulaire...)
Objectif stratégique	Assurer une gestion durable des ressources et des risques
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages • Limiter la production de déchets et valoriser la ressource • Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales • Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions • Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires • Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère

Description

Dinan Agglomération est un territoire disposant d'un patrimoine naturel de qualité. Il s'agit à la fois de le préserver, de le gérer et de le valoriser. Ainsi, le développement de filières porteuses et innovantes (ex : filière mer, énergie, agriculture, tourisme, matériaux, déchets) contribue à répondre à cet enjeu, de même que les démarches d'économie circulaire.

La Transition énergétique

Lors de la rédaction de la charte communautaire, les élus de Dinan Agglomération ont inscrit et identifié la transition énergétique comme un enjeu transversal devant être placé au cœur du projet de territoire. Cette volonté se traduit aujourd'hui par la conduite de plusieurs actions : l'élaboration du PCAET, l'élaboration du BEGES patrimoine et compétences de la collectivité, l'engagement dans la démarche Cit'ergie, la construction d'une coopération avec la Finlande pour travailler à la structuration de la filière bois énergie, la mise en place d'une station GNV... Il est combiné des documents de planification à des actions plus concrètes et pragmatiques. Cette thématique est en construction et en structuration à Dinan Agglomération.

La reconquête de la qualité de l'eau

Dinan Agglomération est un territoire d'eau. Près de 16 millions de mètres cubes d'eau sont produits car les différentes usines présentes sur le territoire dont 10 sont exportés vers les territoires voisins, notamment vers les bassins malouin et rennais. La reconquête de la qualité de l'eau sur notre territoire constitue donc un enjeu majeur au-delà des frontières administratives, enjeu qui ne relève cependant pas de la seule dimension environnementale. C'est en ce sens, que Dinan Agglomération s'est fortement engagée dans l'objectif d'associer étroitement petit et grand cycles de l'eau pour faire de cette cohérence un levier de développement durable du territoire. Dinan Agglomération est également engagée dans la reconquête de la qualité de l'eau notamment à travers la plan algues vertes dans la baie de Fresnaye afin de pérenniser les activités maritimes et conchylicoles.

La préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols)

L'élaboration du PLUJH à l'échelle de Dinan Agglomération est un véritable défi. En quelques mois, les 64 communes membres ont travaillé à l'élaboration d'un projet différencié, adapté aux réalités de notre territoire. Les objectifs concernant la réduction de la consommation foncière, se traduisent dans le zonage et dans le règlement. Cet objectif a pour effet de préserver la surface agricole du territoire. Elle est prépondérante pour le territoire. C'est une richesse. Les sols agricoles présents sont de qualité et doivent servir une économie performante, respectueuse de son environnement.

La fiche action 5 du POA (Programme d'Orientations et d'Action) du volet Habitat du PLUJH intitulée « Mener une politique foncière permettant la réalisation des objectifs du PLUJH », va amener les acteurs locaux à lutter contre l'artificialisation des sols, notamment à travers la dépollution et la déconstruction de friches en centralités. C'est dans cet objectif qu'une convention cadre avec l'EPF Bretagne est en cours de validation. Cette convention donnera le cap de l'action de l'EPF sur le territoire et se déclinera ensuite en convention opérationnelle à l'échelle des communes.

La gestion des déchets

Dinan Agglomération a été lauréate en 2015 (sur le périmètre de l'ancien EPCI Dinan Communauté) de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage » pour trois ans. Il a été réalisé un premier travail de mobilisation des acteurs autour de ces questions et structurer le réseau. Malgré cela, il n'a pas été possible d'aboutir à une réduction globale de la quantité de déchets ménagers assimilés. Une priorisation est indispensable. Forts de cette première expérience, en 2019, Dinan Agglomération a candidaté – et été retenu – à l'appel à projet « Territoire Economie en Ressources » de l'ADEME. Il s'agit d'une opportunité pour poursuivre les actions engagées et pour amplifier la mobilisation autour des problématiques déchets et économie circulaire afin de favoriser et déployer l'approche « ressources » sur le territoire et au sein de l'EPCI. En déployant une approche intégrée « prévention – gestion » des déchets, un travail vise à donner du sens à des actions d'optimisation du service. D'une vision sectorielle « déchets », se développe aussi une approche beaucoup plus transversale en intégrant les aspects de structuration de filières, de sensibilisation à l'environnement, de démarche centrée autour de l'utilisateur...

Ces quatre thématiques ont des états d'avancement et de maturité diverses. Elles constituent néanmoins le socle de réflexion et de planification de l'EPCI. Si elles peuvent apparaître, dans l'espace régional, comme une certaine singularité, elles répondent avec force aux objectifs rassemblés par la Breizh Cop. Dinan Agglomération est convaincue qu'une gestion de nos ressources axée autour d'un principe de sobriété est une réponse possible pour lutter contre le changement climatique.

Indicateurs	Type d'indicateurs	Objectif (2026)
Diminution de la consommation énergétique via les projets accompagnés	Résultats	-20 % de la consommation des bâtiments accompagnés
Amélioration de l'état écologique des masses d'eau du territoire	Résultats	+ 20 % des masses d'eau en bon état
Nombre de communes engagées dans le plan d'action « Atlas Biodiversité Intercommunal »	Résultats	20 en 2023
Augmentation du taux d'artificialisation des sols	Résultats	0% (Breizh Cop)
Diminution du tonnage de déchets produits	Résultats	Les déchets ménagers et assimilés de 12% et les déchets des activités économiques (DAE) de 4% par rapport à 2010

Grande orientation	Accessibilité des services
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale et proximité (Sports, enfance, numérique, santé, citoyenneté...) • Revitalisation des centralités (Habitat, dernier commerce, ...) • Développement des mobilités vertes (Douce, actives, voirie et infrastructures de transports...)
Objectif stratégique	Accompagner le développement pour un territoire à vivre
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les services de cohésion sociale et de proximité (Sports, enfance, numérique, santé, citoyen-neté...) • Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée • Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis • Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique • Conforter l'équilibre territorial • Renforcer la place des centralités au sein des communes • Promouvoir des formes urbaines qualitatives et questionner la densité • Favoriser un territoire des courtes distances et une mobilité adaptée à tous et partout • S'engager vers un développement des transports et de la multi-modalité favorisant les déplacements communautaires

Description

Cohésion sociale et proximité

Les axes stratégiques et leur déclinaison dans le plan d'actions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public visent à une meilleure cohésion sociale sur le territoire :

- Développer l'offre simplifiée et mutualisée d'accès, d'accueil et d'accompagnement des usagers sur le territoire ;
- Déployer l'infrastructure et les usages numériques ;
- Proposer des solutions de mobilité pour accéder aux services ;
- Répondre aux enjeux de désertification médicale et aux besoins des publics spécifiques ;
- Conforter l'offre d'équipements et de services sur le territoire ;
- Améliorer la visibilité et la connaissance de l'offre de services et faire vivre la coopération territoriale.

En particulier en matière de petite enfance, il s'agit de :

- Permettre le maillage du territoire en termes d'établissements d'accueil du jeune enfant et favoriser l'accessibilité des familles ;
- Soutenir qualitativement et quantitativement l'accueil individuel ;
- Développer le soutien à la parentalité à l'échelle de Dinan Agglomération ;
- Favoriser une politique de développement durable au sein du service petite enfance.

Numérique et citoyenneté

Conjointement à l'élaboration des documents de planification que sont le PLUJH et le PCAET, Dinan Agglomération s'est engagée depuis plusieurs mois dans des actions tournées autour de l'accessibilité de ses services au public tant en termes de digitalisation que de mobilités.

Au-delà des obligations réglementaires (Open data, RCPD...), une approche centrée sur l'utilisateur et ses besoins, anime les différentes réflexions et actions. C'est le cas par exemple de la médiation numérique pour laquelle est construit une réponse collective, partenariale et expérimentale pour tester les hypothèses de réponses aux besoins. Une différenciation devra vraisemblablement être envisagée.

Cette approche oblige à plus de flexibilité et d'adaptabilité. Les attentes des habitants sont mouvantes. L'EPCI doit s'adapter pour rendre accessible au plus grand nombre son service public. La mise en place d'une mission de démocratie participative couplée à l'animation du Conseil de Développement, constituent un moyen parmi d'autres d'être à l'écoute des usagers, de leurs besoins, de leurs attentes et d'adapter la politique publique. Conduit conjointement avec le Conseil de Développement, il a été mis en place un budget participatif à l'échelle de l'EPCI.

Mobilités

Est-ce le service qui vient à l'utilisateur ou bien est-ce l'utilisateur qui va aux services ? Les deux doivent pouvoir se conjuguer.

Les usagers n'ont parfois pas le choix : chômage, précarité, emploi éloigné du domicile, garde d'enfants, offre de soins et offre culturelle éloignées, manque de connaissance du fonctionnement de l'offre de mobilité, etc.

Des solutions pour une mobilité accrue et adaptée des populations doivent être réfléchies et mises en place. Elles devront proposer une alternative au tout-voiture. C'est ainsi que le réseau de bus à accès gratuit Dinamo répond à un besoin avéré de mobilité sur la zone agglomérée de Dinan (375 000 usagers au 1er décembre 2019). D'autres actions vont être déployées pour répondre aux attentes exprimées sur l'ensemble du territoire (aires de covoiturage, transport à la demande par les personnes à mobilité réduite, schéma de mobilités douces, plan vélo communautaire ...).

La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs

L'aménagement des bourgs, respectant les objectifs du PLUJ, constitue un enjeu fort pour notre territoire. Il s'agit tout autant des aspects concernant la vacance de logements, de l'adaptation des logements pour tous, du maintien des commerces et des services (en lien avec l'accès aux services publics, marchands et au soins) tout en assurant une gestion économique du foncier et une évolution de l'offre de logement.

Indicateurs	Type d'indicateurs	Objectif (2026)
Augmentation du taux d'occupation des établissements jeunes-enfants	Résultats	+ 2%
Taux de couverture du territoire en THD	Résultats	80%
Augmentation du nombre de communes desservies par au moins une solution de mobilité (hors autosolisme)	Résultats	64 communes
Diminution du taux de nombre de logements vacants	Résultats	- 2%

Grande orientation	Attractivité
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique et touristique • Valorisation du patrimoine • Structuration des filières agricoles et alimentaires • Filière mer et littoral
Objectif stratégique	<p>Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération</p> <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'entrepreneuriat sur Dinan Agglomération • Communiquer sur les atouts économiques du territoire • Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire • Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé • Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié • Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante • Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire • Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire • Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en matière de qualité de logement, de cadre de vie et de transport • Rapprocher l'offre et la demande d'emplois • Accompagner les entreprises dans les transitions

Description

Se comparant à d'autres territoires bretons ou limitrophes, Dinan Agglomération pourrait apparaître relativement en retrait sur certains créneaux de l'excellence et de l'innovation. Si ce constat peut parfois relever d'une méconnaissance de notre tissu économique, il peut aussi traduire quelques faiblesses, notamment en matière de locomotives économiques ou de centres de ressources de rayonnement régional.

Au-delà du maintien d'un « capital économique » édifié depuis des décennies mais confronté à des éléments conjoncturels ou structurels, les acteurs de Dinan Agglomération souhaitent renforcer la reconnaissance et la compétitivité économique du territoire à l'échelle régionale et au-delà. Il nous appartient de faire preuve d'audace et de parier - davantage que cela n'a été fait jusqu'à présent - sur des filières porteuses et innovantes (filière mer, énergie, agriculture, tourisme, matériaux, déchets...) et de renforcer certains centres de ressources locaux (à l'exemple du Pôle Cristal). L'objectif est de favoriser toutes les initiatives à forte valeur ajoutée.

Dinan Agglomération participe au côté des acteurs du monde agricole et alimentaire, à relever les défis de la transition agricole à travers 3 objectifs :

- Soutenir les filières agricoles et alimentaires qui valorisent les ressources locales et qui apportent de la valeur ajoutée économique au territoire ;
- Maintenir et développer l'attractivité agricole par le prisme de la reprise et de l'installation d'exploitants agricoles et d'autres acteurs de l'alimentation sur le territoire ;
- Communiquer, promouvoir et valoriser l'activité agricole et alimentaire du territoire et de ses potentiels.

Les 4 axes de la stratégie agricole et alimentaire, au-delà de la mise en place du Plan Alimentaire Territorial, sont articulés autour de la gouvernance, de la mise en place d'un observatoire, de l'accompagnement des changements de pratique de consommation et de l'accompagnement des transitions agricoles.

Le territoire bénéficie d'une très bonne attractivité touristique, avec notamment plusieurs sites à très forte notoriété : Le Cap Fréhel, Dinan, Saint-Cast-le-Guildo et la Vallée de la Rance (source : Enquête - La Notoriété de la Bretagne et ses destinations - CRT 2012) qu'il convient de gérer et d'améliorer.

Indicateurs	Type d'indicateurs	Objectif (2026)
Augmentation du nombre d'emplois créés sur le territoire	Résultats	+ 2% (total de 33.000 emplois publics et privés)
Augmentation du nombre d'installations agricoles	Résultats	30 par an
Augmentation de la fréquentation des principaux sites touristiques patrimoniaux (payants)	Résultats	+ 10%
Part de la surface agricole biologique	Résultats	20 %
Part des produits durables et de qualité dans la restauration collective scolaire	Résultats	50 %

2) Liste des actions 2021

Seront ajoutés les dossiers subventionnés au titre de la DSIL 2021 « Grandes priorités » et les dossiers sélectionnés au titre du Plan de relance.

SYNTHESE		Nombre dossiers	Montant total	Part Etat
VALORISATION DES RESSOURCES	Transition énergétique	13	4 742 362,15 €	1 792 686,00 €
	Reconquête de la qualité de l'eau	1	270 995,00 €	34 199,00 €
	Préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols...)	2	2 356 182,00 €	430 000,00 €
	Gestion des déchets (économie circulaire...)	0	0,00 €	0 €
	Sous-total	16	7 369 539,15 €	2 256 885,00 €
ACCESSIBILITE DES SERVICES	Cohésion sociale et proximité	20	5 472 004,50 €	1 108 099,00 €
	Revitalisation des centralités	8	1 329 578,92 €	396 829,00 €
	Développement des mobilités vertes	6	934 526,00 €	287 664,00 €
	Sous-total	34	7 736 109,42 €	1 792 592,00 €
	ATTRACTIVITE	Développement économique et touristique	1	3 824 900,00 €
Valorisation du patrimoine		3	5 351 376,00 €	2 167 965,00 €
Structuration des filières agricoles et alimentaires		0	0,00 €	0,00 €
Filière mer et littoral		0	0,00 €	0,00 €
Sous-total		4	9 176 276,00 €	2 262 458,00 €
TOTAL GLOBAL	54	24 281 924,57 €	6 311 935,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Réfection de deux classes de l'école Publique Montafilan et de la toiture et de la garderie scolaire	PLELAN-LE-PETIT	40 262,15 €	32 210,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux	PLOUER-SUR-RANCE	99 920,00 €	64 936,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et du centre culturel	LA VICOMTE SUR RANCE	97 732,00 €	78 186,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Changement des radiateurs bâtiment ECODIA	DINAN AGGLOMERATION	40 000,00 €	26 988,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Aménagement des parties Anciennes de la mairie	EVRAIN	174 588,00 €	102 316,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Rénovation énergétique du dernier commerce de la commune	ST-HELEN	649 875,00 €	136 000,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Rénovation énergétique de trois bâtiments communaux : école, salle des fêtes et presbytère	PLEUDIHEN-SUR-RANCE	234 830,00 €	200 000,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Réhabilitation et extension de la mairie	TRELIVAN	529 000,00 €	106 750,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Rénovation énergétique de la Salle Des fêtes de Lanvallay – phase 2	LANVALLAY	670 000,00 €	250 000,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (cantine, salle polyvalente, épicerie, logements communaux, mairie)	MEGRIT	88 300,00 €	51 800,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Réaménagement de la salle municipale	FREHEL	764 525,00 €	334 500,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Rénovation énergétique du Groupe scolaire public "Le Petit Prince"	QUEVERT	665 380,00 €	295 000,00 €	DSIL 2021 « Relance »
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Opération 3 : Transition énergétique - Prise en compte des dépenses relatives au réseau de chaleur et chaudière bois	EVRAIN	687 950,00 €	114 000,00 €	FNADT
Total		13 dossiers		4 742 362,15 €	1 792 686,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Création d'un réseau séparatif d'assainissement à Saint-Jouan-de-l'Isle	DINAN AGGLOMERATION	270 995,00 €	34 199,00 €	DETR 2021
Total		1 dossier		270 995,00 €	34 199,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Valorisation des ressources	Préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols...)	Projet de dépollution- déconstruction d'une friche agricole au centre-bourg de Saint-Pôtan pour y réaliser des logements dont 3 à vocation sociale	SAINT-POTAN	939 782,00 €	230 000,00 €	Fonds Friches du Plan de relance
Valorisation des ressources	Préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols...)	Projet de dépollution- déconstruction d'une ancienne forge dans le bourg d'Yvignac-la-Tour pour y réaliser des logements locatifs sociaux	YVIGNAC-LA-TOUR	1 416 400,00 €	200 000,00 €	Fonds Friches du Plan de relance
Total		2 dossiers		2 356 182,00 €	430 000,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Valorisation des ressources	Gestion des déchets (économie circulaire...)					
Total		Aucun dossier				

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Extension zone technique du restaurant scolaire	BOURSEUL	132 000,00 €	36 000,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Réaménagement du cimetière existant (Mise aux normes PMR)	BROONS	335 000,00 €	64 584,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Rénovation/extension des vestiaires et sanitaires du stade de football	CAULNES	650 000,00 €	120 000,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Extension du restaurant scolaire	CORSEUL	188 700,00 €	42 500,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Réalisation d'un Skate- Park	DINAN	208 000,00 €	41 600,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Mise en place de l'espace France Services	EVRAIN	7 577,00 €	3 030,00 €	DETR 2021

Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Acquisition de matériels numériques et équipements pour la création du futur espace France services	MATIGNON	12 000,00 €	4 800,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Aménagement du site de la Marette (stade Emile POILVÉ)	MEGRIT	330 220,00 €	51 285,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Création d'une maison France Service	PLANCOET	132 756,00 €	43 302,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Extension de la Maison de Santé Laënnec	PLEUDIHEN-SUR-RANCE	705 000,00 €	172 500,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Mise en accessibilité et aménagement du cimetière	PLOREC-SUR-ARGUENON	39 930,00 €	11 979,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Extension des locaux de la mairie	PLOUASNE	289 375,00 €	103 684,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Réaménagement de la cour de l'école Magellan	PLUDUNO	60 601,50 €	18 180,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Phase 2 - Rénovation salle polyvalente et construction d'une halle sportive	PLUMAUGAT	1 123 841,00 €	107 894,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Aménagement du nouveau cimetière dans le bourg	RUCA	89 000,00 €	22 800,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Restauration des murs du cimetière	SAINT-JACUT-DE-LA-MER	37 204,00 €	11 161,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Rénovation intérieure de la salle polyvalente	SAINT-JUVAT	45 000,00 €	13 500,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Extension de la Mairie	SAINT-MAUDEZ	198 800,00 €	45 900,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Réhabilitation et extension de la mairie	TRELIVAN	529 000,00 €	95 000,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Cohésion sociale proximité	et	Travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire	VILDE-GUINGALAN	358 000,00 €	98 400,00 €	DETR 2021
Total			20 dossiers		5 472 004,50 €	1 108 099,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	Préservation d'un dernier commerce	SAINT-HELEN	649 875,00 €	166 800,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	Aménagement du centre-bourg-Place St-Kénan-Abords et accessibilité PMR de la mairie	LANGUENAN	405 128,92 €	125 744,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	Aménagement carrefour rue du domaine, rue de la mairie et placette commerciale	SAINT-SAMSON SUR RANCE	35 000,00 €	12 250,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	opération 1 : Rénovation de l'habitat privé : campagne de communication et permanence	DINAN	9 000,00 €	7 200,00 €	FNADT
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	opération 4 : Acquisition de la halle de la gare	DINAN	185 500,00 €	60 325,00 €	FNADT
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	Opération 5 : événements autour de la mobilité	DINAN	28 500,00 €	14 250,00 €	FNADT
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	opération 6 : Manager centre-ville - Organisation d'ateliers de démocratie participative pour la place Saint-Sauveur (étude de programmation)	EVРАН	6 575,00 €	5 260,00 €	FNADT
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	Opération 7 : Valorisation du bâti existant en coeur de bourg en habitat	PLUMAUGAT	10 000,00 €	5 000,00 €	FNADT
Total		8 dossiers		1 329 578,92 €	396 829,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Aménagement de la traversée du bourg RD 793	BRUSVILY	425 110,00 €	133 546,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Création d'un cheminement piéton RD776 et 62	LA LANDEC	34 268,00 €	10 041,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Liaison douce et sécurisation "La Ville Gromil - Les Rabines"	LES CHAMPS GERAUX	199 378,00 €	57 357,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Aménagement de liaison douce des Landes de Reine - route de Langrolay	PLESLIN-TRIGAVOU	88 000,00 €	24 500,00 €	DETR 2021
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Création d'une liaison cyclable du rond-point de la bézardais au quartier de l'Europe - phase 2	QUEVERT	149 770,00 €	48 920,00 €	DETR 2021

Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Sécurisation de l'entrée sud/est de la commune Route de Dinan / D26	SAINT-JACUT-DE-LA-MER	38 000,00 €	13 300,00 €	DETR 2021
Total		6 dossiers		934 526,00 €	287 664,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Attractivité	Développement économique et touristique	Aménagement de l'Eco-Parc de Bel Air	DINAN AGGLOMERATION	3 824 900,00 €	94 493,00€	DETR 2021
Total		1 dossier		3 824 900,00 €	94 493,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Attractivité	Valorisation du patrimoine	Restauration du rempart et création de cheminements : partie Porte Saint Malo	DINAN	4 916 841,00 €	2 080 000,00 €	DETR 2021 DRAC « Relance »
Attractivité	Valorisation du patrimoine	Travaux d'entretien et de restauration de l'église	PLOUER-SUR-RANCE	400 000,00 €	77 605,00 €	DETR 2021
Attractivité	Valorisation du patrimoine	Rénovation de la toiture de l'église du Vieux Bourg	SAINT-LORMEL	34 535,00 €	10 360,00 €	DETR 2021
Total		3 dossiers		5 351 376,00 €	2 167 965,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Attractivité	Structuration des filières agricoles et alimentaires					
Total		Aucun dossier				

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat	Source Etat
Attractivité	Filière mer et littoral					
Total		Aucun dossier				

3) Liste des projets 2022 – 2026 en maturation

Liste des projets non exhaustive et à actualiser chaque année.

	SYNTHESE	Nombre de dossiers prévisionnels	Montant total prévisionnel	Part Etat prévisionnelle
VALORISATION DES RESSOURCES	Transition énergétique	3 dossiers	70 000,00 €	
	Reconquête de la qualité de l'eau	36 dossiers	32 775 000,00 €	6 118 000,00 €
	Préservation de la biodiversité	Aucun dossier		
	Gestion des déchets	2 dossiers	600 000,00 €	
	Sous-total	41 dossiers	33 445 000,00 €	6 118 000,00 €
ACCESSIBILITE DES SERVICES	Services de cohésion et de proximité	3 dossiers	24 106 000,00 €	120 000,00 €
	Revitalisation des centralités	1 dossier	350 000,00 €	262 500,00 €
	Développement des mobilités vertes	2 dossiers	119 800,00 €	29 800,00 €
	Sous-total	6 dossiers	24 575 800,00 €	412 300,00 €
	ATTRACTIVITE	Développement économique et touristique	2 dossiers	2 650 000,00 €
Valorisation du patrimoine		Aucun dossier		
Structuration des filières agricoles et alimentaires		1 dossier	300 000,00 €	270 000,00 €
Filière mer et littoral		Aucun dossier		
Sous-total		3 dossiers	2 950 000,00 €	270 000,00 €
TOTAL GLOBAL		50 dossiers	60 970 800,00 €	6 800 300,00 €

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Installations PV sur le patrimoine de DA 2022 - 2026 issues des études préféabilité 2020/2021	Dinan Agglomération	50 000,00 €	
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Schéma directeur de déploiement coordonné des EnR sur le territoire de DA	Dinan Agglomération	20 000,00 €	
Valorisation des ressources	Transition énergétique	Développement de l'utilisation de la chaleur produite (unité de séchage, réseau de chaleur...)	SMPRB	A définir	
Total		3 dossiers		70 000,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Territoire de l'agglomération - Schéma directeur de gestion des Eaux usées - mise à jour cartes de zonages	Dinan Agglomération	120 000,00 €	60 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Territoire de l'agglomération - Extensions diverses de réseau de collecte	Dinan Agglomération	720 000,00 €	150 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Territoire de l'agglomération - Travaux pour evolution gestion des boues	Dinan Agglomération	500 000,00 €	300 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Lanvallay - Station de traitement 52 OOOEH - sécurisation et nouvelle voirie d'accès	Dinan Agglomération	500 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Lanvallay - Station de traitement 52 OOOEH - traitement UV - suite étude VIBRANCE	Dinan Agglomération	80 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Lanvallay - Station de traitement 52 OOOEH - Gestion des boues	Dinan Agglomération	100 000,00 €	40 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	PLOUASNE / ST PERN - Création d'une station d'épuration intercommunale + réseau de transfert	Dinan Agglomération	1 450 000,00 €	840 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	BOBITAL/VILDE - sécurisation poste de relevements	Dinan Agglomération	300 000,00 €	120 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Bassin versant système de traitement de Lanvallay - aménagement ouvrage de delestage des flux	Dinan Agglomération	350 000,00 €	105 000,00 €

Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Frehel/Plevenon - sécurisation réseau et poste de relevage	Dinan Agglomération	300 000,00 €	120 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Landébia - traitement phosphore sur lagunage	Dinan Agglomération	70 000,00 €	30 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Languedia - travaux sur unité de traitement	Dinan Agglomération	70 000,00 €	30 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Le Hinglé/Trevron - création d'une station intercommunale + réseau de collecte	Dinan Agglomération	1 500 000,00 €	600 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Matignon - mise en séparatif	Dinan Agglomération	300 000,00 €	90 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Pleudihen sur rance - rehabilitation unité de traitement - gestion hydraulique	Dinan Agglomération	600 000,00 €	300 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	St Cast le Guildo - bassin tampon secteur des Mielles	Dinan Agglomération	600 000,00 €	250 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	St Jouan de l'isle - traitement phosphore sur lagunage	Dinan Agglomération	70 000,00 €	30 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	St Judoce/Evran - transfert des effluents + travaux sur unité de traitement d'Evran	Dinan Agglomération	500 000,00 €	150 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	St Potan - traitement phosphore sur lagunage	Dinan Agglomération	70 000,00 €	30 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Trebedan - Travaux de refonte de la station de traitement + extension	Dinan Agglomération	200 000,00 €	30 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Broons - AEP - mise en service ressource Linée	Dinan Agglomération	300 000,00 €	15 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	AEP - Reservoir haut complémentaire secteur Eaux de Dinan	Dinan Agglomération	1 200 000,00 €	200 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Trefumel - AEP - extension production + forage complémentaire	Dinan Agglomération	600 000,00 €	100 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	EPU - sensibilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales au niveau du territoire	Dinan Agglomération	5 000,00 €	3 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	EPU - GESTION DES EAUX PLUVIALES INTÉGRÉE A L'AMÉNAGEMENT URBAIN -	Dinan Agglomération	300 000,00 €	90 000,00 €

		Création de demonstrateurs sur équieiments de l'Agglomération			
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Plan algues vertes baie de la fresnaye - actions 2022/2026 (hors breizh bocage et volet milieux aquatiques)	Dinan Agglomération	1 130 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Contrats Bv Rance - Frémur 2020/2022 (année 2022) et 2023/2025 (hors breizh bocage et volet milieux aquatiques)	Dinan Agglomération	1 800 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Breizh bocage 2022 - 2026 - travaux et animation sur le territoire opérationnel + plans de gestion	Dinan Agglomération	3 500 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Volets milieux aquatiques 2022 - 2026 (animation et travaux) sur 4 BV (Fresnaye-Arguenon, Rance aval et haute rance)	Dinan Agglomération	4 220 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Paiements pour services environnementaux - dispositif expérimental sur 3 territoires sensibles (plan AV fresnaye, Bv Kerneuf et AAC Ville Bezie) - année 2022-2025	Dinan Agglomération	2 470 000,00 €	2 435 000,00 €
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Dragage du piège à sédiments de Lyvet et remplissage du site de transit de la Hisse - 2023-2024	EPTB	1 200 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	3 opérations ponctuelles de gestion sédimentaire 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026	EPTB	3 000 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Création d'un 2nd piège à sédiments / site de transit - phase préparatoire 2023-2025	EPTB	1 000 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Création d'un 2nd piège à sédiments / site de transit - travaux 2025-2026	EPTB	1 500 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Fonctionnement annuel du Plan de gestion des sédiments de la Rance (250 000€ annuel) - 2023, 2024, 2025, 2026	EPTB	1 000 000,00 €	
Valorisation des ressources	Reconquête de la qualité de l'eau	Fonctionnement annuel de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur (230 000€ annuel) - 2022, 2023, 2024, 2025, 2026	EPTB	1 150 000,00 €	
Total		36 dossiers		32 775 000,00 €	6 118 000,00 €

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Valorisation des ressources	Préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols...)				
Total		Aucun dossier			

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Valorisation des ressources	Gestion des déchets (économie circulaire...)	Programme de Prévention (animation, communication, prestations...) : 200 000 €/an	Dinan Agglomération	600 000,00 €	
Valorisation des ressources	Gestion des déchets (économie circulaire...)	Réhabilitation de l'UVE de Taden	SMPRB	A définir	
Total		2 dossiers		600 000,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Construction d'un équipement aquatique sur la zone agglomérée de Dinan piscine de centralité	Dinan Agglomération	21 313 000,00 €	
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Mise à niveau de la Salle Némée à Dinan afin d'être en conformité par rapport au code du travail et de l'accessibilité ainsi que l'amélioration de l'approche urbaine	Dinan Agglomération	1 593 000,00 €	
Accessibilité des services	Cohésion sociale et proximité	Réunification des 2 multi accueils sur le site de Dinan	A définir	1 200 000,00 €	120 000,00 €
Total		3 dossiers		24 106 000,00 €	120 000,00 €

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Accessibilité des services	Revitalisation des centralités	PVD - 2 postes sur 5 ans (animation du dispositif)	Dinan Agglomération	350 000,00 €	262 500,00 €
Total		1 dossier		350 000,00 €	262 500,00 €

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Création de l'aire de covoiturage de Tréiivan	Dinan Agglomération	59 800,00 €	29 800,00 €
Accessibilité des services	Développement des mobilités vertes	Création d'un service de location de VAE/Vélos moyenne et longue durée	Dinan Agglomération	60 000,00 €	

Total		2 dossiers		119 800,00 €	29 800,00 €
--------------	--	-------------------	--	---------------------	--------------------

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Attractivité	Développement économique et touristique	Aménagement des parkings, des stationnements, et de l'entrée de la base de loisirs communautaire de Bétimeuc	Dinan Agglomération	150 000,00 €	
Attractivité	Développement économique et touristique	Aménagement du phare du cap Fréhel pour l'accueil du public sur le Grand Site de France	A définir	2 500 000,00 €	
Total		2 dossiers		2 650 000,00 €	

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Attractivité	Valorisation du patrimoine				
Total		Aucun dossier			

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Attractivité	Structuration des filières agricoles et alimentaires	Stratégie agricole et alimentaire (Plan Alimentaire Territorial)	Dinan Agglomération	300 000,00 €	270 000,00 €
Total		1 dossier		300 000,00 €	270 000,00 €

Axes	Thématiques	Action	MO	Montant total	Part Etat
Attractivité	Filière mer et littoral				
Total		Aucun dossier			

4) Indicateurs de l'état des lieux écologique

Mobilité	Valeurs	Unité	Années	Source	Commentaires
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parking à vélos sécurisés	111	km	2021	Plan Vélo Communautaire de Dinan Agglomération	Cette donnée comprend : les pistes et bandes cyclables, les chaussées à voie centrale banalisée, les voies vertes. Existence de parkings vélo sécurisés : aire de covoiturage de plélan le petit. Nouvelles créations de box vélo sécurisés prévues en 2021 par DA : aires de covoiturage Plouër-sur-Rance, Larvally, Corseul, (Maignon ?), Pleslin-Trigavou et des Gares de Plancoët et Caulnes. Ne sont pas intégrés ici les parkings non pourvus de fermeture (cadenas).
Existence de Pôles d'Echanges multimodaux	1	Gare de Dinan	En cours	Plan de Déplacements Communautaire	Le PDC prévoit la création de 2 PEM principaux à Caulnes et Plancoët et de PEM secondaires
Existence de zones à faibles émissions	NON			service mobilité et transport	
Existence de voies réservées au covoiturage	NON			service mobilité et transport	
Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	0,3	%	2020	MTE	parc automobile privé (Crit'air E)
Automobile - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	33	bornes de recharges	2021	SDE 22	31 bornes accélérées 2 bornes à charge rapide
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	0			service mobilité et transport	concerne services de transport dont a la compétence DA
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100	%		service mobilité et transport	

Energie et climat	Valeurs	Unité	Années	Source	Commentaires
Emission de gaz à effet de serre du territoire (total)	778869	Teq CO ₂	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET
Emission de gaz à effet de serre du territoire (par habitant)	8,4	Teq CO ₂	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	2025	GW/h	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, ...)	192,7	GW/h	2017	Energies OEB	Diagnostic PCAET
Rénovation énergétique - Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	0 pour le parc social (classé F et G)		2020	SDES-MTE-RPCD	
Rénovation énergétique - Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	2061	A&B	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET // appartements et maisons de particuliers
	13705	C	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET // appartements et maisons de particuliers
	16148	D	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET // appartements et maisons de particuliers
	6708	E	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET // appartements et maisons de particuliers
	2295	F&G	2010	Energies OEB	Diagnostic PCAET // appartements et maisons de particuliers
Rénovation énergétique - Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	62 "fragiles"	copropriétés	2015	Observatoire des copropriétés en difficulté de l'ANAH	Cahier sociodémographie et habitat - PLUi-H porte sur une partie du territoire communautaire (communes ex-Dinan communauté)
Rénovation énergétique - Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	644	SIRET	2021	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-des-entreprises-rge/	Source fournie par la DDTM22 ex-trait travaux DREAL sur indicateurs écologiques CRTE
Etat des systèmes de chauffage - Nombre estimé de chaudières à fioul	17697		2020	INSEE Princ 10M	

Etat des systèmes de chauffage - Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages: très émetteurs de particules fines	NC						
Etat des systèmes de chauffage - Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part ENR)	3	réseaux de chaleur			Energies OEB	90% bois et 10% GNV	
Etat des systèmes de chauffage - Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoires (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	NC						
Traitement des déchets/ Economie circulaire	Valeurs	Unité	Années	Source	Commentaires		
Tonnage de déchets produits par le territoire	79968	tonnes	2019	RPQS 2019	RPQS : rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés il s'agit des déchets ménagers et assimilés pris en charge par EPCI		
Etat des équipements du tri au regard des normes	à jour				service traitement et valorisation des déchets	Hormis pour accessibilité personne à mobilité réduite pour accès aux colonnes de tri et une déchetterie est en cours d'ajustement ICPE (déchetterie de Quevert pour les végétaux)	
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective	59	sites	2020		service traitement et valorisation des déchets	Accompagnement depuis 2016 sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri à la source des bio-déchets pour compostage : structure petite enfance, école, collège, EHPAD, camping, autre)	

Existence de tri à la source des bio-déchets pour logements collectifs	15	sites	2020	service traitement et valorisation des déchets	Habitat collectif, mise en place d'un marché public/prestation d'accompagnement au compostage collectif objectif 18 sites en 2 ans débuté en 2020. Mars 2021 : 2 sites supplémentaires de créé et 8 en cours de création
Taux de tri sélectif par filière	NC		2019	RPQS	Respect de toutes les obligations de tri hors bio déchet papier, emballage avec extension de tri mis en place à tous les plastiques. Consignes de tri obligatoires en 2022 sont déjà mis en place. 15 à 20% taux d'erreur de tri par le particulier. Performance globale 44kg par pers. par an sur les recyclables hors verre
Taux de valorisation matière	48	%	2019	RPQS	38 352 T recyclées ou compostées en 2019 (sur le 78 758 T de DMA)
Agriculture et alimentation locale	Valeurs	Unité	Années	Source	Commentaires
Existence d'un projet alimentaire territorial	oui		2017	service développement économique	existence et mise en œuvre depuis 2017
Nombre d'exploitations agricoles	767	exploitations	NC	MSA	stratégie agricole et alimentaire 2020-2021
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	43	exploitations	2020	cahier de l'agriculture PLUi-H	vente à la ferme uniquement
Surface agricole utile du territoire	60246	ha	2019	OEB - DRAAF	

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	1 980 ha et 62 exploitations agricoles	2019	OEB - DRAAF	
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	54 Tonnes	2019	OEB	
Actions en matière de biodiversité	Valeurs	Années	Source	Commentaires
Surface des aires protégées : Parc naturel, N2000, ZNIEFF, aires de protection des captages...	27,96	2020	OEB	sites Natura 2000
	0	2020	OEB	PNR
	20,6	2020	OEB	ZNIEFF
	160,86	2020	OEB	Réservoirs régionaux de biodiversité
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie 1 ou 2 au titre de la continuité écologique)	27 %	2020	AELB	7 sur 26
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	entre 35 et 45	2021		Chiffres affinés fin 1er semestre 2021 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	NC			
Surface des haies bocagères	40,37 km²	2020	OEB	
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité	EPCI	2021	service grand cycle de l'eau	Atlas de la Biodiversité intercommunal 2021-2023, couvre l'ensemble du territoire communal sur les 64 communes pour le diagnostic avec un approfondissement "inventaire complémentaire" sur 20 communes
Label "territoires engagés pour la nature" oui/non/en cours	NON	2021	service grand cycle de l'eau	en projet dans le cadre de l'ABI vu comme une suite après 2023
Label "terre saine" (oui/non)	NON	2021	service grand cycle de l'eau	pas connu, est-ce par rapport à la trame "marron" ?
Lutte contre l'artificialisation des sols	Valeurs	Années	Source	Commentaires
Etat d'avancement du PLUI	approuvé	2020	service urbanisme et foncier	

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	778	ha con-sommés	Entre 2009 et 2017	CEREMA	1er inventaire des friches - Données à préciser. Ne prend pas en compte les dents creuses
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	38 friches représentant 660 ha				service urbanisme et foncier
Eau et assainissement	Valeurs	Unité	Années	Source	Commentaires
Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (Oui/non)	OUI		2019	MTE	
Taux de fuite des réseaux du territoire / perte volumes	17,2	%	2019		secteur Eaux de Dinan
	31,25	%	2019		Broons
	25,8	%	2019		Plouër sur Rance
	4,1	%	2019		Plumaugat
	19,6	%	2019		moyenne perte volume
Nombre de captages prioritaires	1	captage	2020		prioritaire pour la paramètre azote : captage de La Ville Bézie à Tréfumel, étude lancée en 2020 et en cours pour délimiter l'aire de captage et définir un programme d'actions spécifique à partir 2021
et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	7	captage	2020		7 captages soit tous les captages du territoire de DA (obligation réglementaire) avec périmètre de protection
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en-cours-d'élaboration)	2	SAGE	2020		DA couvert par SAGE Rance-Frémur Baie de Beausais approuvé en 2013 et le SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye en 2014

5) Grille d'analyse

L'objectif du CRRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...);
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...);
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche Éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs.

Les partenaires territoriaux peuvent s'appuyer sur une grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions, selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat, et d'un objectif sociétal :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion de la ressource en eau
4. Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
7. Impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert...)

Au regard de l'appréciation des impacts de l'action sur les 7 critères de -1 à +1 (impact négatif à positif), une représentation graphique est proposée visant à identifier les points faibles et forts de l'action. Cet outil souple est adaptable aux réalités territoriales. Les documents programmatiques locaux constituent en particulier des cadres de référence pour apprécier chaque action.

Outil d'autoévaluation pour le maître d'ouvrage de l'action, cette visualisation :

- Participe au dialogue entre les parties prenantes au service d'une amélioration environnementale et sociétale des actions financées dans le cadre des CRRTE ;
- Permet d'identifier les actions prioritaires et celles à améliorer avant leur inscription dans le contrat.

Pour aller plus loin, une appréciation globale de la contribution du CRRTE à la transition écologique

Sur la base de ces auto-évaluations, de leurs visualisations et du dialogue avec les parties prenantes, les services de l'Etat sont en mesure d'établir une classification simple des actions, cumulative (nombre d'actions ou montant de dépenses), et disposent d'une approche globale de la contribution du CRRTE à la transition écologique :

Actions favorables :

- Ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ;
- Sans objectif environnemental en elles-mêmes, mais ayant un impact positif indirect avéré
- Favorables, mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorables pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme.

Actions neutres :

Action sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.

Actions défavorables : De l'action vient une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci. Une action entrant dans la classification défavorable pourrait être intégrée dans le CRRTE si :

- Elle répond à des besoins prioritaires, par exemple : la sécurité de la population, l'accès équitable aux services publics, la disponibilité de produits de première nécessité etc. L'intérêt de la classification est de mettre en perspective l'action au sein du projet de territoire et du CRRTE, de réduire ses impacts, de dialoguer autour des priorités et de la trajectoire du territoire en matière de transition écologique.
- L'impact à moyen terme est favorable au regard des objectifs climatiques, bien que l'action génère des atteintes à l'environnement à court terme. C'est par exemple, un cas fréquent pour les grands projets d'infrastructures de transports collectifs.

